



Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique
Union of Economic and Social Councils and Similar Institutions of Africa
اتحاد المجالس الاقتصادية والاجتماعية والمؤسسات المماثلة في أفريقيا



CHARTRE DE L'UCESA
POUR LA DURABILITE
DU DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE

**CHARTRE DE L'UCESA
POUR LA DURABILITE
DU DEVELOPPEMENT DE
L'AFRIQUE**

www.ucesa.africa

SOMMAIRE

La « durabilité » dans la Charte de l'UCESA : approche et éléments de définition	
1. Contexte de la Charte	11
2. Objectifs de la Charte	13
3. Méthodologie d'élaboration, structure et mode d'utilisation de la Charte	14
3.1 Méthodologie d'élaboration de la Charte	14
3.2 Structure de la Charte	15
3.3 Comment utiliser la Charte ?	17
4. Thèmes émergents et défis pour la promotion de la durabilité dans le contexte de l'Afrique	17
5. Statuts et destinataires de la Charte	20
6. Dispositions de la Charte	20
7. Programme d'actions pour renforcer l'effectivité de la Charte	22
8. Dispositions de la Charte	24
9. Indicateurs⁴ de suivi de certains objectifs des droits humains dans le contexte de la pandémie Covid-19	44
ANNEXE : Plan d'action pour renforcer l'effectivité de la charte de l'UCESA pour la durabilité du développement de l'Afrique	47





PRÉFACE

Ahmed Reda Chami

*Président du CESE Maroc
& Président de l'UCESA*

Lors de la réunion de son Assemblée générale réunie le 18 décembre 2019 à Rabat, l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA), a résolu de se doter, et poursuivre la réalisation continue, d'un référentiel de normes et d'objectifs définissant une charte commune de durabilité pour le développement de l'Afrique.

Cette Charte s'appuie sur l'intégralité du corpus des normes internationales relatives aux droits de l'Homme et à la protection de l'environnement, telles qu'elles résultent des conventions internationales des Nations unies et de ses agences spécialisées. Cette Charte est également un moyen d'action dédié à la prévention des situations et des risques de violation des droits fondamentaux et un référentiel pour l'intégration de ces droits dans le dialogue social et civil entre les acteurs socioprofessionnels et les pouvoirs publics.

En ma qualité de Président du CESE marocain sous la mandature duquel cette initiative a été menée à bien et de président en exercice de l'UCESA, j'adresse mes remerciements reconnaissants et mes sincères félicitations à l'ensemble des membres de notre Union pour leur contribution active et leur appui à l'accomplissement de cette œuvre panafricaine. Cette Charte consacre l'engagement de nos Conseils économiques, sociaux, environnementaux et Institutions similaires, chacun dans son contexte national, ainsi que notre engagement collectif, à dynamiser nos paradigmes de développement dans une perspective intégrée, au service d'une articulation des dimensions économiques, sociales, environnementales, institutionnelles, éthiques et culturelles qui soit tout entière dédiée à l'épanouissement et au mieux-être des peuples africains, à la souveraineté des nations africaines et à leur prospérité durable et partagée.

La présente Charte de durabilité est en adéquation avec l'Agenda 2030 des Nations unies adopté en 2015 qui est assorti de dix-sept (17) Objectifs de développement durable (ODD) à caractère transversal et multidimensionnel et l'Agenda 2063 de l'Union africaine adopté en 2013, qui définit un modèle pour " l'Afrique que nous voulons ".

Conscients de l'importance de recentrer les politiques publiques sur les droits et les besoins sociaux, l'UCESA et ses membres veulent renforcer la coopération au service de leurs missions consultatives d'analyse, de formulation d'avis et de recommandations et d'évaluation pour aider à la conception, la mise en œuvre et l'amélioration continue de politiques publiques et de programmes de développement et de résilience en rapport avec à la fois les potentialités africaines et les risques et opportunités d'un monde de plus en plus interconnecté, interdépendant, concurrentiel et incertain.

L'UCESA, en tant qu'organe de coopération et de dialogue entre les sociétés civiles organisées africaines, s'appuie à la fois sur les valeurs universelles que le continent se doit de partager avec la communauté internationale, dont il est une composante indissociable et à part entière, et tient compte aussi des besoins spécifiques des sociétés africaines.

Je souhaite vivement que cette œuvre commune puisse servir le repositionnement de la durabilité, entendue au sens large, en tête des priorités de l'agenda des sociétés civiles africaines et de l'ensemble de leurs partenaires à l'échelle africaine et mondiale.



REMERCIEMENTS

La Charte de durabilité de l'UCESA pour le développement de l'Afrique a été réalisée dans le cadre de la mandature du CESE du Maroc, sous la présidence de M. Ahmed Reda CHAMI et la contribution effective de M. Younès BENAKKI, Secrétaire général de l'UCESA, M. Hachim EL AYOUBI, Expert senior, coordonnateur des activités de l'UCESA et M. Laurent ADJIOU, chargé de projets à l'UCESA. et Mohamed Behnassi, Expert Senior Environnementaliste au CESE Maroc.

Cette Charte a été élaborée par le groupe de travail mis en place le 02 juin 2020 par les instances de l'Union. Ce groupe composé des représentants des CES-IS membres de l'UCESA, dont les personnes sont présentées ci-dessous, a travaillé sous la direction de

M. Fouad BENSEDDIK, membre du CESE du Maroc.

CESE du Maroc

- M. Fouad BENSEDDIK
- Mme Laila BERBICH
- Mme Karima MKIKA
- Mme Hajbouha ZOUBEIR
- Mme. Nadia SEBTI

CESE du Burkina Faso

- Mme. Fatimata LEGMA
- M. Jean-Baptiste ZOUNGRANA

CES du Cameroun

- M. Zacharie NGOUMBE
- Mme TCHOUNOUDJOU Déborah Sulamite

CESEC de Côte d'Ivoire

- M. Alain MENANN
- M. Jean François YAO
- M. Désiré N'GUETTA

CESE du Gabon

- M. Claude Bernard NTOUGHE

CESEC de Guinée

- Mme Hadja Rabiataou DIALLO
- M. Baba Gallé BARRY
- M. Maurice DOPAVOGUI
- M. Fodé TOURÉ

CESEC du Mali

- M. Dramane TRAORÉ
- M. Gaoussou TRAORÉ
- M. Moussa FANÉ

CESE de Mauritanie

- Mme Lalla Aicha OUÉDRAOGO
- M. Amadou DIAM BA

CES de la RDC

- M. Rene NGONGO
- Michel DIUMU OMASOMBO
- M. Didier MAMBUNE

CES du Bénin

- Mme Micheline GBEHA
- M. Charlemagne TOMAVO

CESE du Congo

- Mme Emilienne RAOUL
- Mme Marie Céline
- TCHISSAMBOU-BAYONNE
- M. Wilfrid OBILI
- Mme Angèle NSANA NZONGO
- Mme Charlotte GOKABA
- M. Daniel MONDINZOKO
- Mme Constance Mathurine MAFOUKILA
- Mme Marie Fanny LOLO
- M. Germain BANTSIMBA
- M. Alphonse MALONGA
- M Jean Pierre. MATONGO
- M. Jean DIAMOUAGANA
- Mme Odette Irène GAMASSA
- M. Lucien BANGA

CESOC du Niger

- M. Soumaila BAGNA
- Mme Mamata HAMMANI
- M. Hassane GARBA ABDOU

CES de la RCA

- Mme Mokosso Dulcie Valerienne

CES du Sénégal

- Mme Cathy Thiolye DIOUF
- M. Mamadou WADE
- M. Mamadou SOW
- Mme. Gnilane Sokhna NGOM

CESOC du Tchad

- M. Patrit KOMONDI
- M. Koliang PALEBELE

UCESIF

- M. Michael Christophe

**Qu'ils soient tous remerciés pour leur contribution et leur engagement
au bon aboutissement de cet ouvrage**

ACRONYMES

AUDA NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine
CES-IS	Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires
CADHP	Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples
CAEDBE	Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'enfant
CEA	Commission économique pour l'Afrique / Nations unies
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine
GANRHI	Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
INDH	Institutions nationales des droits de l'Homme
ODD	Objectifs du développement durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations unies
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RINHAD	Réseau Africain des Institutions Nationales des Droits de l'Homme
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UCESA	Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique
UCESIF	Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones

La « durabilité » dans la Charte de l'UCESA : approche et éléments de définition

La “durabilité”¹ est utilisée dans le contexte de la présente Charte de l'Union des Conseils Économiques, Sociaux et Institutions Similaires (CES-IS) d'Afrique (UCESA) pour désigner, dans une perspective de solidarité intra et intergénérationnelle, la prise en compte intégrée en vue de la réduction des risques et de la promotion des impacts positifs de l'ensemble des dimensions économiques, sociales, environnementales, institutionnelles, éthiques et culturelles, à commencer par le respect des droits humains fondamentaux, dans la conception, la mise en œuvre et les politiques de développement et dans les systèmes de gestion des entreprises publiques et privées, ainsi que des collectivités territoriales. La durabilité est une exigence qui conditionne la pérennité de nos sociétés et l'avenir des générations futures ; elle s'appuie sur des normes interdépendants, indivisibles et complémentaires que la présente Charte entend servir et promouvoir.

La durabilité est le cadre de référence de l'Agenda 2030² des Nations unies adopté en 2015 qui est assorti de dix-sept (17) Objectifs de développement durable (ODD) à caractère transversal et multidimensionnel, et qui abordent et intègrent trois dimensions principales:

- La dimension environnementale : le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire aux équilibres et bon fonctionnement des écosystèmes ou à la capacité de charge de ceux-ci ainsi que le renouvellement continu des ressources naturelles ;
- La dimension sociale : le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous, y compris les générations futures, l'accès équitable à des ressources et services de base ;
- La dimension économique : le développement économique ne doit pas transgresser les limites des ressources planétaires et doit permettre la diminution des inégalités sociales et territoriales et l'extrême pauvreté ainsi que l'exercice par tous d'une activité économique dignement rémunérée.

Ces trois dimensions impliquent la nécessité impérieuse d'une gouvernance responsable, inclusive et participative.

1. Contexte de la Charte

Les peuples et les États africains sont profondément attachés à la réalisation de l'idéal panafricain de durabilité, de prospérité commune, de développement humain et de progrès économique. En lien avec cet idéal, les gouvernements africains ont unanimement souscrit aux ODD adoptés par l'ONU en 2015 qui constituent à date le principal Agenda de la communauté internationale pour la durabilité à l'horizon 2030. L'Union africaine (UA) avait adopté pour sa part, en 2013, l'Agenda 2063 qui définit les principes et les objectifs de l'organisation panafricaine pour le développement soutenu du continent.

¹ Durabilité : définition et explications (aquaportail.com)

² Le programme de développement durable – Développement durable (un.org)

À huit ans de l'échéance fixée pour atteindre les ODD, les résultats peuvent légitimement paraître mitigés, et les perspectives s'étant trouvées gravement affectées par les conséquences régressives systémiques de plusieurs crises simultanées et cumulatives: la pandémie de Covid-19, la rupture des chaînes d'approvisionnement, la guerre en Europe, la crise de l'énergie, l'inflation, la hausse des taux de crédit sur les marchés internationaux des capitaux, l'exacerbation du dérèglement climatique et des effets de la sécheresse et des calamités naturelles. Ces crises ne mettent pas à l'épreuve que les secteurs socio-économiques clés des pays africains (santé, alimentation, énergie, tourisme, etc.), elles menacent aussi d'annuler les progrès obtenus sur le plan de la sécurité alimentaire, de la paix et du développement au cours des dernières décennies. Si elles interpellent la capacité de la communauté internationale à activer la solidarité Nord-Sud, elles interpellent aussi la responsabilité de l'ensemble des nations africaines pour réévaluer et ajuster autant que nécessaire leurs modèles de développement ; de recentrer les priorités des politiques publiques sur les besoins urgents et les droits fondamentaux des populations ; et encourager l'investissement productif, la création d'activités génératrices de revenu et le développement des échanges commerciaux et des investissements régionaux.

Les crises susmentionnées vont exacerber les défis structurels auxquels les pays africains se devaient déjà de faire face, notamment les défis de l'atténuation et de l'adaptation aux impacts de plus en plus manifestes et préoccupants du changement climatique, les sécheresses, la désertification, l'appauvrissement de sols en même temps que la faiblesse des infrastructures et des services sociaux, l'extrême limitation de la mise en valeur locale des ressources naturelles et la perpétuation de l'économie de rente, l'ampleur de l'exode et des flux migratoires, les déséquilibres de l'urbanisation, l'inégalité d'accès et la précarité des systèmes de soins de santé et d'éducation, l'insécurité alimentaire et hydrique, les inégalités d'accès à l'information, de même que le défi majeur du renforcement des cadres juridiques et politiques africains en faveur de l'élimination des violences basées sur le genre, y compris le harcèlement.

Ces défis sont sous-tendus par des besoins essentiels et ne peuvent être relevés que par le respect et l'effectivité des droits humains fondamentaux qui sont consacrés par les normes internationales ratifiées par la communauté internationale et que tous les gouvernements se sont engagés à réaliser. Ils comprennent des facteurs clés tels que le respect, la prévention des violations et la promotion continue des libertés individuelles ainsi que la reconnaissance et l'accès aux droits dits de nouvelle génération, les droits sociaux, environnementaux et le droit au développement.

Les populations africaines et la société civile, notamment la société civile organisée, telle qu'elle est représentée dans l'UCESA, expriment et portent activement ces attentes fondamentales, qu'il s'agisse de faire avancer la démocratie participative ou qu'il s'agisse de formuler des propositions de renforcement des services publics – tels que l'accès équitable aux services et biens essentiels : eau, soins de santé, énergie, assainissement, transports, sécurité alimentaire, logement décent, environnement sain – y compris la gestion soutenable des sols, le développement équilibré et inclusif des villes, l'utilisation durable des milieux marins et forestiers, le développement industriel et la recherche

clinique. Les CES-IS africains ont la responsabilité de s'engager à apporter, chacun dans son contexte national et collectivement au niveau panafricain, leur contribution à réduire l'écart entre les formidables potentialités naturelles et humaines de l'Afrique et leur niveau structurellement insuffisant de mise en valeur.

Conscients de l'importance de recentrer les politiques publiques sur les droits et les besoins sociaux, l'UCESA et ses membres entendent renforcer la coopération au service de leurs missions consultatives d'analyse, de formulation d'avis et de recommandations, et d'évaluation pour aider à la conception, la mise en œuvre et l'amélioration continue de politiques publiques et de programmes en rapport avec à la fois les potentialités africaines et les risques et opportunités d'un monde de plus en plus interconnecté, interdépendant, concurrentiel et incertain.

L'UCESA, en tant qu'organe de coopération et de dialogue entre les sociétés civiles organisées africaines, s'appuie à la fois sur les valeurs universelles que le continent se doit de partager avec la communauté internationale, dont il est une composante indissociable et à part entière, et tient compte aussi des besoins spécifiques des sociétés africaines sur lesquelles les séquelles structurelles du passé colonial, et les inégalités de développement induites par des échecs de la gouvernance des affaires publiques ainsi que par la globalisation, n'ont pas fini de peser.

2. Objectifs de la Charte

Les CES-IS formant l'UCESA ont une mission fondamentale à accomplir : celle de relayer les attentes qui s'expriment de plus en plus vivement parmi les sociétés civiles, afin de remettre le respect de la dignité de l'Homme africain et de ses droits fondamentaux au cœur des politiques publiques. Ce recentrage exige que les acteurs socioprofessionnels puissent nouer librement, entre eux-mêmes et entre eux et les pouvoirs publics, des contrats-programmes et contribuer à l'orientation, au suivi et à l'évaluation des politiques nationales, sectorielles et locales.

Dans cette perspective, l'UCESA a pris l'initiative d'élaborer et d'adopter la Charte pour la durabilité du développement de l'Afrique qui définit son référentiel commun de principes et d'objectifs. La conviction partagée des membres de l'UCESA est que les différences de niveaux de développement socio-économique des pays ne font pas obstacle à la responsabilité qui incombe à chaque État d'assurer la protection universelle et l'égalité d'accès aux droits humains fondamentaux.

La Charte apporte aux CES-IS membres un référentiel structuré, fondé sur des normes de droit et des cadres de référence existants, pour mener à bien leurs missions de concertation et de dialogue et élaborer des recommandations appuyées sur des indicateurs précis d'évaluation et de suivi des politiques publiques. La démarche de l'UCESA, pour donner un contenu objectif à sa mission de contribution à l'édification d'une société africaine prospère, libre, inclusive, résiliente, garante des droits et respectueuse de la dignité humaine, consiste à traduire les obligations énoncés par les normes et les cadres de référence, que tous les États africains se sont engagés à respecter, en des principes d'actions précis et mesurables, assortis d'indicateurs et de calendriers de suivi de leur

réalisation au service du développement durable, de la démocratie, de la cohésion sociale, de la solidarité et de la paix.

Cette Charte a pour buts de :

- fournir à l'action de ses membres, un cadre à la fois normatif et opérationnel, qui soit le plus complet et le plus dynamique possible, au service de la concrétisation des droits humains qui sont universellement opposables aux États, aux entreprises, aux groupes et aux individus composant les sociétés ;
- rassembler dans un document concis et clair les normes : définissant les droits, les principes et les objectifs du développement durable en matière de droits humains civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux, de bonnes pratiques de gouvernance ; et explicitant les principes d'actions et les indicateurs permettant de mesurer l'effectivité et la progression des objectifs énoncés par le référentiel ;
- permettre à chaque CES-IS membre de se doter de son propre référentiel contextualisé à sa réalité nationale et d'engager le dialogue avec ses partenaires institutionnels et la société civile ; et
- ouvrir le dialogue entre les CES-IS et les organisations de la société civile sur le référentiel de la Charte au niveau national, régional, continental et international.

La promotion d'un référentiel de normes et d'objectifs sous forme d'une Charte pour la durabilité et la résilience du développement de l'Afrique permettra de mettre en avant des valeurs partagées par l'ensemble des CES-IS membres de l'UCESA, et de définir conjointement des axes d'intervention autour des thèmes communs. Cette Charte favorisera la convergence entre les instruments de l'UCESA et les engagements des organisations partenaires régionales et internationales en faveur des objectifs et des agendas internationaux pour le développement, notamment l'Agenda 2030 des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'UA.

3. Méthodologie d'élaboration, structure et mode d'utilisation de la Charte

3.1 Méthodologie d'élaboration de la Charte

L'objectif spécifique n° 2 de la Feuille de route de la mandature 2019-2021 de l'UCESA, adoptée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2019 à Rabat, vise à concevoir de manière concertée un référentiel de normes et d'objectifs d'une Charte pour l'Union.

L'élaboration de ladite Charte a été faite en étroite collaboration avec l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF), qui a déjà adopté sa Charte sociale le 17 décembre 2012 à Rabat, elle-même élaborée en prenant appui sur la Charte sociale du CESE du Royaume du Maroc, adoptée en novembre 2011. À cette fin, un groupe de travail de l'UCESA, composé des représentants des CES-IS membres, a été mis en place dans le cadre des activités de cet objectif spécifique. Le groupe de travail a adopté une méthodologie de travail basée sur celle utilisée pour l'élaboration de la

Charte sociale de l'UCESIF après avoir actualisé les dispositions de cette dernière sur la base d'une matrice d'actualisation et d'un questionnaire. Cette matrice d'actualisation a servi à recueillir les propositions des CES-IS membres et à adopter les dispositions finales pour la Charte de l'UCESA. Quant au questionnaire, il a servi à réaliser un état des lieux en s'appuyant sur les engagements des États des CES-IS africains par rapport aux normes universelles et africaines définissant le référentiel de la Charte.

Les contributions des CES-IS membres à la matrice d'actualisation et au questionnaire ont permis de passer en revue et d'actualiser les dispositions de la Charte sociale de l'UCESIF. Le groupe de travail a eu également à définir des indicateurs de suivi et à élaborer un programme d'actions pour renforcer l'effectivité de la Charte de l'UCESA.

Une synthèse entre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, les ODD et les dispositions de la Charte sociale de l'UCESIF a permis de relever les convergences de principes entre ces différents instruments. Elle a fait apparaître que l'ensemble des principes fondamentaux et des objectifs énoncés par l'Agenda 2063 de l'UA se prolongent dans la Charte de l'UCESIF, puis dans l'Agenda 2030. Cette synthèse a également permis de faire ressortir les différences et de mettre en évidence ce que l'Agenda 2063 et les ODD ne couvrent pas dans les dispositions de la Charte sociale pour l'UCESIF.

3.2 Structure de la Charte

La Charte de l'UCESA s'appuie sur l'intégralité du corpus des normes publiques internationales et continentales relatives aux droits de l'Homme, telles qu'elles résultent des conventions internationales des Nations unies et de ses agences spécialisées et de la Charte Africaine de droits de l'homme et des peuples de l'UA. Les droits sociaux sont indissociables des droits de l'Homme et en font partie intégrante. Ensemble, ils composent des normes indivisibles, interdépendantes et complémentaires. Par ailleurs, la Charte s'inscrit dans la dynamique internationale et continentale de durabilité et de résilience via une articulation des droits de l'Homme avec les cadres de référence pertinents en la matière, notamment les ODD et l'Agenda 2063 ainsi que les instruments internationaux relatifs au climat.

La Charte vise à permettre aux CES-IS membres de l'UCESA de faire face aux difficultés auxquelles les acteurs socioprofessionnels sont souvent confrontés. Ces difficultés proviennent soit de l'énumération de droits sans objectifs ni indicateurs associés, soit de l'existence d'indicateurs dont les objectifs et les normes de rattachement ne sont pas clairs ou opérationnels. Cette Charte est ordonnée autour de trois éléments complémentaires, présentés comme suit :

- L'énumération des droits fondamentaux, politiques, civils, économiques, sociaux, culturels et environnementaux

La prévention des violations, l'exercice, la réparation en cas d'atteinte et la promotion de ces droits constituent une obligation opposable aux États, chacun dans sa sphère de responsabilité quel que soit leur niveau de développement, et à tous les groupes et individus composant la société.

Ce premier bloc est un corpus de normes intangibles au respect et à la promotion desquelles les CES-IS membres de l'UCESA s'engagent à veiller aussi bien dans leurs propres travaux, dans les avis, les recommandations et les résolutions qu'ils prennent, qu'auprès de l'ensemble des acteurs socioprofessionnels et des autorités publiques avec lesquels ils interagissent.

- La déclinaison des droits fondamentaux en objectifs opérationnels

Ces objectifs sont formulés en termes génériques dans la présente Charte, mais il appartient à chacun des CES-IS membres de l'UCESA de les contextualiser et d'en préciser les termes autant que de besoin, compte tenu de sa situation nationale propre et de la délibération de ses membres. L'élément décisif dans la formulation de tels objectifs est de viser l'assurance la plus élevée possible que les politiques recommandées par les CES-IS membres de l'UCESA sont des politiques claires, intelligibles et de nature à favoriser :

- la visibilité et la disponibilité du droit : l'existence d'une information précise, d'infrastructures, de biens et de services dédiés, de garanties légales ;
- l'accessibilité du droit, notamment l'affirmation claire du principe de non-discrimination et l'existence de procédures garantissant l'effectivité de ce principe, y compris des voies de recours judiciaires efficaces ;
- l'effectivité et la qualité du droit : expression des objectifs en termes d'actions concrètes et visant la mise en place, le bon fonctionnement et l'amélioration continue d'infrastructures, de programmes, de lois ou de règlements, de biens, de services ou de dispositifs de bonne qualité.

- L'identification des indicateurs de suivi des résultats de l'action

À chaque couple de droit et d'objectifs, s'associent des indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus et leur évolution. Ces indicateurs doivent être dressés à l'appui des efforts nationaux et internationaux en faveur d'une réponse politique sur les droits fondamentaux, et conçue comme un outil d'alerte précoce. Ils doivent également permettre aux CES-IS d'assurer le suivi de l'évolution de leurs situations nationales, d'établir leurs constats, leurs analyses et leurs recommandations en appui sur des données mesurables et comparables.

Ces indicateurs sont, selon les cas, des agrégats formulés en pourcentage ou en valeur absolue, des informations de caractère normatif rendant compte de l'existence ou du contenu de lois ou règlements dédiés à la protection ou à la mise en œuvre d'un droit, ou des données qualitatives ou factuelles qu'il est recommandé, autant que possible, de ventiler par sexe. Il conviendrait aussi de déployer des efforts spécifiques pour ventiler les indicateurs pertinents pour les droits fondamentaux par âge, par handicap, par nationalité, par statut migratoire, par race/origine ethnique, par revenu, par situation géographique et autres caractéristiques pertinentes au niveau national.

Certes, ces indicateurs n'ont pas en soi de force contraignante, mais ils se rattachent tous à des droits énoncés par des instruments internationaux. Ils ont pour finalité d'aider à l'évaluation la plus précise possible de l'application des droits visés par la Charte. Chaque

CES-IS procédera à la contextualisation des indicateurs en fonction de sa propre situation nationale et de la délibération de ses membres.

3.3 Comment utiliser la Charte ?

La présente Charte est un cadre de référence pour les missions consultatives et les initiatives des CES-IS membres de l'UCESA. Quels que soient les niveaux de développement de leurs pays, les CES-IS ont vocation à observer, évaluer et proposer des voies d'amélioration continue des conditions dans lesquelles les droits humains sont mis en œuvre. Tout en gardant à l'esprit que les droits énumérés dans la Charte de l'UCESA sont complémentaires, indivisibles et interdépendants, chaque CES-IS peut compléter la liste des droits et en prioriser les objectifs et les indicateurs en conformité avec les spécificités du contexte national et la délibération de ses membres.

Il est recommandé que chaque CES-IS produise, tous les deux (02) ans, à l'attention de ses membres et de ses partenaires institutionnels, un rapport sur l'application des droits et des objectifs de la Charte en appui sur ses indicateurs de suivi. Cette activité permettra à l'UCESA de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la Charte en produisant un rapport régulier sur le processus.

4. Thèmes émergents et défis pour la promotion de la durabilité dans le contexte de l'Afrique

L'UCESA est consciente que l'ampleur et la vitesse des transformations culturelles et sociétales dans le sillage de la mondialisation font émerger des aspirations ou des enjeux pouvant soulever des dilemmes éthiques : interruption volontaire de grossesse, usage des biotechnologies, question du genre, liberté de conscience, d'exercice du culte, d'orientation sexuelle, etc.

L'Afrique doit suivre l'évolution des dynamiques internationales tels que : la mondialisation accrue et la révolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; et les opportunités de développement et d'investissement émergentes dans des domaines tels que l'agroalimentaire, le développement des infrastructures, la santé et l'éducation, la médecine traditionnelle africaine ainsi que la valeur ajoutée dans les produits de base africains.

Les questions du changement climatique, de la justice et de l'équité sanitaire, de la migration dans un cadre décent, de la discrimination et de la protection des migrants et de leurs familles, etc. constituent des défis urgents que les États doivent prendre en compte dans leurs politiques.

Les enjeux liés à la sécurité dans différentes parties du continent sont également des défis à surmonter et qui persistent malgré les efforts déployés par les pays touchés et leurs différents partenaires. Le terrorisme est l'une des menaces les plus graves pour la paix, la sécurité et la stabilité, ainsi que pour la jouissance des droits humains et le développement durable en Afrique. Il compromet la sécurité et le bien-être, paralyse l'économie et déstabilise des régions entières. Les sources de l'insécurité sont multiples et complexes, et l'on y retrouve des enjeux et des intérêts locaux, nationaux et régionaux.

Dans le même contexte, les frontières entre sécurité traditionnelle et sécurité humaine se diluent actuellement et se renforcent mutuellement en Afrique, notamment dans la zone du Sahel. Les risques à l'insécurité humaine se multiplient et sont exacerbés par le changement environnemental et climatique, les catastrophes naturelles, la pauvreté, les pénuries hydriques et alimentaires, ainsi que la manipulation des TIC, etc.

Pour gérer ces dynamiques, il faudrait développer une vision stratégique en matière de sécurité, et mettre au point des mesures institutionnelles, organisationnelles et budgétaires en se penchant sur les défis majeurs à relever parmi les multiples risques, menaces, vulnérabilités et fragilités que connaissent ces différentes régions. Dans ce scénario, la coopération s'avère de plus en plus nécessaire entre les pays africains ainsi qu'avec les différents partenaires internationaux. Elle permettra de faire face et lutter efficacement contre ces différents risques et menaces auxquels il n'est plus possible vraiment de répondre selon une approche exclusivement nationale ou unidimensionnelle. Des actions communes doivent être menées en faveur de la sécurité de toutes les régions, plus particulièrement celles qui sont les plus touchées, et de la promotion de leur développement durable.

L'UCESA recommande l'examen concerté et responsable de ces questions au sein d'instances qualifiées par l'expertise et l'autorité morale de leurs membres, pour délibérer et proposer des solutions normatives de nature à conformer chaque cadre législatif national avec les instruments internationaux des droits de l'Homme, dans le respect de la souveraineté et au service de la cohésion sociétale de chaque pays.

Parallèlement à la crise climatique et la guerre Russie/Ukraine, la pandémie de Covid-19 a de nombreuses incidences sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Outre les pertes tragiques en vies humaines et les dommages à la santé et aux collectivités qu'elle a causés, la pandémie a entraîné des conséquences dévastatrices sur le monde du travail. Elle a entraîné, une hausse du chômage, du sous-emploi et de l'inactivité ; des pertes de revenu pour les travailleurs et les entreprises, en particulier dans les secteurs les plus touchés ; des fermetures et des faillites d'entreprises, notamment parmi les très petites, petites et moyennes entreprises ; des dysfonctionnements des chaînes d'approvisionnement ; une montée de l'informalité et de l'insécurité du travail et du revenu; de nouveaux enjeux pour la santé, la sécurité et les droits au travail ; et une aggravation de la pauvreté et des inégalités socio-économiques. La Déclaration du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour l'avenir du travail, qui définit une approche centrée sur l'humain et fondée sur la structure tripartite et le mandat normatif propres à l'OIT, soutient une transition juste et constitue le socle d'une reprise pleinement inclusive, durable et résiliente. Les réponses qui lui sont apportées devraient respecter les normes internationales en matière de droits fondamentaux et aborder les principales préoccupations dans ce domaine. L'évaluation des impacts sur les sociétés, les économies et les groupes vulnérables a été la première tâche de la majorité des pays en vue d'adapter les réponses face à cette crise.

La pandémie de Covid-19 a clairement rendu impérative la prise en compte du risque sanitaire dans les stratégies de développement durable et de résilience futures. De ce fait, il faudrait développer une vision africaine à travers une coopération régionale pour une meilleure sortie de la crise en examinant ses impacts socio-économiques sur les pays et leurs populations, et une formulation d'avis visant l'atténuation des risques sociaux induits par la pandémie. L'UCESA pourra formuler des recommandations et des propositions de traités internationaux pour prévenir et mutualiser les réponses aux risques sanitaires.

Une action coordonnée, notamment au niveau multilatéral, est nécessaire pour garantir à tous, à l'échelle mondiale, un accès rapide, équitable et d'un coût abordable à des vaccins, à des traitements et à des mesures de prévention de qualité qui soient sûrs et efficaces contre la Covid-19. Cela peut couvrir les technologies de la santé et de diagnostic, les produits thérapeutiques et autres produits de santé visant à lutter contre la Covid-19, et devant être distribués équitablement à tous les niveaux de la société. Cela représente une condition essentielle pour préserver la sécurité et la santé, lutter contre l'aggravation des inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre et édifier un avenir meilleur.

Cette action devra également se focaliser sur une croissance économique inclusive et créatrice d'emplois pour tous, la protection de tous les travailleurs, la protection sociale universelle et le maintien du dialogue social. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent être engagés à œuvrer individuellement et collectivement, avec le soutien de l'OIT, en faveur d'une reprise centrée sur l'humain pour sortir de la crise de la Covid-19 grâce à la mise en œuvre ciblée et accélérée de la Déclaration du centenaire de l'OIT, et à progresser ainsi vers un développement inclusif, durable et résilient allant de pair avec le travail décent pour tous.

La coopération internationale et régionale, la solidarité mondiale et la cohérence des politiques menées dans les domaines économiques, social/sanitaire, environnemental et humanitaire doivent être renforcées afin de donner aux pays les moyens de sortir de la crise. Il est également nécessaire de développer une approche panafricaine pour la sécurité sanitaire en Afrique tout en rehaussant la priorité qui lui est accordée et de réaffirmer les ambitions des CES-IS ainsi que de leurs États pour penser une sortie de crise inclusive en vue de renforcer le rôle des Conseils dans la construction d'un nouveau multilatéralisme. Une telle démarche est aussi pertinente dans les domaines de la sécurité hydrique et alimentaire, notamment dans le contexte du changement climatique où l'Afrique est considérée actuellement comme un « Hotspot ».

Les gouvernements devront renforcer tout un éventail de programmes de protection sociale et de services de base à tous les groupes de la société. C'est une occasion d'inverser la tendance du rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile, d'institutionnaliser les systèmes de riposte dirigés par les collectivités, de miser sur le dialogue social, de confier des responsabilités accrues aux autorités locales et de renforcer la résilience au niveau des collectivités et des villes ainsi que les cadres juridiques et institutionnels.

Les programmes de développement durable et de résilience doivent être adaptés aux spécificités du continent africain en raison des transformations structurelles : la croissance

économique et le progrès social renouvelés, la paix et la réduction du nombre de conflits, la nécessité d'un développement axé sur le capital humain, de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de l'autonomisation des jeunes et des femmes.

5. Statuts et destinataires de la Charte

La Charte de l'UCESA constitue une initiative volontaire, au service de l'amélioration de la visibilité, de l'intelligibilité et de l'effectivité des droits humains, dans la perspective de la durabilité et de la résilience. Ce référentiel ne crée pas de nouveaux droits, ne constitue pas un instrument de Droit positif et ne peut revêtir une force contraignante. Aucune disposition de la présente Charte ne peut, en aucune manière ni par quiconque, être invoquée ou utilisée pour dénaturer, altérer, limiter ou contredire un principe, une règle ou un instrument émanant des instruments multilatéraux et africains des droits de l'Homme ou d'autres domaines pertinents.

Cette Charte est un référentiel destiné à guider les CES-IS membres de l'UCESA à structurer leurs analyses et leurs interventions en faveur de l'effectivité de normes relatives aux droits de l'Homme dans le contexte de la promotion de la durabilité et de la résilience. De même, elle contient des lignes directrices destinées à alimenter les programmes d'actions de l'UCESA et le dialogue de ses membres ainsi que leurs interventions auprès de leurs parties prenantes, qu'il s'agisse des gouvernements centraux ou des autorités locales, des parlements et des collectivités élus, des associations professionnelles et des organisations de la société civile. De ce fait, la Charte n'est qu'une exhortation à l'effectivité des normes dans la mesure où elle permet d'évaluer la réalisation des objectifs qui sous-tendent ces normes, en appui sur des indicateurs partagés et comparables.

6. Dispositions de la Charte

Ce référentiel comporte 54 principes et droits fondamentaux, déclinés en 161 objectifs opérationnels assortis de plus de 310 indicateurs de suivi des réalisations et de progrès. Il est structuré en 7 volets complémentaires (Tableau 1).

Les six premiers volets constituent un référentiel de normes universellement opposables associées à des objectifs et des indicateurs précis aux fins d'explicitier les libertés et les droits individuels et collectifs, dont la reconnaissance, la protection et la jouissance constituent le pacte de cohésion et de progrès social que l'UCESA entend promouvoir.

Le septième volet est de caractère transversal. Il énumère les conditions et les processus indispensables à la bonne concrétisation des lignes directrices définissant la Charte. L'UCESA est, en effet, convaincue que la trame des droits, des objectifs et des indicateurs de suivi qui structurent sa Charte a également besoin, pour être effective, d'un cadre de gouvernance qui soit authentiquement responsable. Ce cadre doit être fondé sur le respect de l'autorité de la loi, la sécurité économique, la démocratie sociale et le couplage de tout mandat, qu'il soit d'autorité ou de gestion, avec les principes de reddition des comptes et de contrôle citoyen de l'action publique.

Tableau 1 : Les volets de la Charte l'UCESA

Volets	Droits et Principes
<p>Accès équitable aux services essentiels et bien-être social pour tous</p> <p>(15 droits fondamentaux et 78 objectifs assortis chacun d'indicateurs de suivi)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit à la garantie et à la sécurité de la vie 2. Droit à la santé 3. Droit à la sécurité alimentaire 4. Droit d'accès à l'eau 5. Droit à l'éducation 6. Droit au travail et à des conditions de travail justes, favorables et équitables 7. Droit d'entreprendre 8. Droit au logement 9. Droit à la mobilité et au transport 10. Droit aux loisirs 11. Droit à la justice et à la protection juridique 12. Droit à la protection sociale 13. Droit à l'information 14. Droit à la liberté d'expression 15. Droit à la sécurité
<p>Savoirs, formation et développement culturel</p> <p>(8 droits fondamentaux et 15 objectifs assortis chacun d'indicateurs de suivi)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit à l'accès à l'enseignement secondaire 2. Promotion et valorisation de l'enseignement technique 3. Promotion de l'accès à l'enseignement supérieur et développement de filières professionnalisantes 4. Droit à la formation continue 5. Droit à la culture 6. Droit au sport 7. Droit à la propriété intellectuelle 8. Droit au progrès scientifique
<p>Inclusion et solidarité</p> <p>(6 droits fondamentaux et 9 objectifs assortis chacun d'indicateurs de suivi)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non-discrimination et promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes 2. Protection de la famille 3. Protection des personnes vulnérables 4. Protection des travailleurs migrants 5. Droit à la protection en cas de licenciement 6. Réduction de l'exclusion
<p>Protection des enfants</p> <p>(4 droits fondamentaux et 12 objectifs assortis d'indicateurs de suivi)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit des enfants à l'information, l'éducation et à la formation 2. Protection médico-sanitaire maternelle et infantile 3. Protection des enfants contre la violence, la traite, la maltraitance et l'exploitation 4. Droits des enfants migrants
<p>Dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants</p> <p>(6 droits fondamentaux et 11 objectifs assortis d'indicateurs de suivi)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Liberté syndicale et droit syndical 2. Droits collectifs 3. Droit de grève 4. Liberté d'association 5. Promotion du dialogue civil 6. Responsabilité sociale des organisations
<p>Protection de l'environnement et responsabilité sociétale des entreprises</p> <p>(5 droits fondamentaux et 15 objectifs assortis d'indicateurs de suivi)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contrats partenariaux pour le progrès économique et social 2. Droit à un environnement sain 3. Préservation de l'environnement 4. Préservation de la biodiversité et des écosystèmes 5. Prévention des risques et catastrophes naturelles

Volets	Droits et Principes
Gouvernance responsable, développement et sécurité économique et démocratie sociale (10 droits fondamentaux et 21 objectifs assortis d'indicateurs de suivi)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gouvernance responsable, développement et sécurité économique et démocratie sociale 2. Respect des conventions et traités internationaux 3. Respect des lois et des règlements 4. Obligation de transparence et de reddition des comptes 5. Qualité de la gouvernance des services publics et des programmes sociaux 6. Lutte contre la corruption 7. Promotion et protection des droits de l'entreprise 8. Information et participation des parties prenantes 9. Promotion et protection de l'action associative 10. Extension de l'apport des conventions à caractère social 11. Territorialiser l'élaboration et l'administration du développement social

7. Programme d'actions pour renforcer l'effectivité de la Charte

Les CES-IS membres de l'UCESA sont profondément résolus à promouvoir la présente Charte en tant que :

- Moyen d'action dédié à la prévention des situations et des risques de violation des droits fondamentaux ;
- Référentiel pour l'intégration des droits fondamentaux dans le dialogue social et civil entre les acteurs socioprofessionnels, et entre eux et les pouvoirs publics ;
- Cadre d'orientation pour la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et le contrôle des politiques publiques et privées, et pour la conception, l'application et l'interprétation des lois et règlements.

Dans cet esprit, l'UCESA :

- a soumis la présente Charte à l'approbation de l'ensemble de ses membres et les invitera à la communiquer, partout où ils existent, aux institutions nationales en charge des droits de l'Homme et à ouvrir avec ces institutions des relations de dialogue, d'échange d'information et de coopération pour la protection et la promotion des droits fondamentaux ;
- communiquera et présentera la présente Charte à ses partenaires institutionnels ;
- réalisera et rendra publique au niveau des CES-IS membres de l'UCESA une revue périodique assortie de recommandations sur les niveaux et l'évolution des indicateurs relatifs à la situation des droits fondamentaux dans ses pays membres ;
- lancera des programmes de formation, d'études, de recherche et de publication sur la Charte globalement considérée, et sur les droits, les objectifs et les indicateurs qui la composent sur la base d'une programmation pluriannuelle ;
- adressera ses recommandations aux institutions régionales et lors des événements internationaux, pour plaider en faveur de la promotion des objectifs de la présente Charte

et pour faire adopter sa méthode d'évaluation, de suivi et de contrôle de l'intégration des droits fondamentaux dans les programmes des institutions internationales et dans les politiques de coopération internationale.

L'effectivité des droits et la concrétisation des objectifs énoncés par la présente Charte constitueront un axe d'actions à part entière de l'UCESA en appui, notamment, sur les actions suivantes :

- encourager chaque CES-IS membre à diffuser auprès de ses parties prenantes internes et externes les principes d'action et les objectifs définissant la Charte, à en suivre les indicateurs, à formuler les avis et les recommandations de nature à en permettre l'amélioration continue et à développer au sujet de la Charte une communication active et régulière ;
- réaliser régulièrement une évaluation comparée de l'effectivité des droits fondamentaux dans les pays membres, favoriser l'échange d'informations sur les bonnes pratiques et veiller à la fiabilité et l'amélioration continue des indicateurs de suivi ;
- développer une fonction de facilitation et une approche pédagogique d'accompagnement des réseaux institutionnels par le partage des bonnes pratiques, en particulier par le biais de formation, de collaboration en ligne et de la mise en réseau ;
- promouvoir un système d'évaluation sur la coopération des réseaux institutionnels et de la société civile, en vue d'une meilleure efficacité de l'État de droit. À cette fin, faciliter la mise en place d'outils d'analyse des données (statistiques, bases de données) en s'appuyant, dans un premier temps, sur les données et indicateurs existants et sur les résultats d'une enquête de perception conduite par et auprès de chaque CES-IS membre ;
- envisager la mise en place d'un groupe d'experts de l'UCESA qui sera chargé de l'évaluation et du suivi des indicateurs ;
- envisager la création par l'UCESA d'un indice de démocratie sociale³, basé sur les indicateurs de la Charte et qui permettra de classer, à une fréquence annuelle ou biannuelle, les pays des CES-IS membres.

³ Fondements de la démocratie sociale (fes.de)

Démocratie sociale - Définition - Dictionnaire juridique (dictionnaire-juridique.com)

8. Dispositions de la Charte

Volet 1 : Accès aux services essentiels et bien-être social pour tous

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit	Droit à la garantie et à la sécurité de la vie	
1	Favoriser l'amélioration de l'espérance de vie pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Espérance de vie à la naissance, à un an et à 65 ans, selon le sexe et la zone d'habitation Une attention prioritaire devrait être portée à l'observation et l'étude, les mesures urgentes de prise en charge et d'atténuation des effets de la pandémie de la Covid-19 et des autres épidémies et maladies chroniques sur l'espérance de vie des populations africaines
2	Flécher et réserver au moins 8% du PIB et orienter en affectant une part structurelle, significative et stable des recettes d'exportation à l'amélioration des dispositifs d'assistance et de prise en charge sanitaires des populations	
3	Prohiber les traitements cruels, inhumains ou dégradants (torture ou atteintes à l'intégrité physique, morale/psychologique, harcèlements, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes et condamnations pour : violences, mauvais traitements, viols, harcèlement, sévices, torture physique, arrestation arbitraire Nombre de peines capitales prononcées ou exécutées Indicateurs sur la prévention et l'évolution des pratiques attentatoires à l'intégrité physique des femmes (excision, autres)
4	Prohiber tout recours à la torture ou aux pratiques inhumaines, cruelles ou dégradantes dans les procédures judiciaires, dans les situations de détention, sur les lieux de travail	
5	Combattre les violences domestiques et conjugales	
6	Ériger la lutte contre le harcèlement sexuel et les violences contre les femmes et les filles en priorité d'action des sociétés civiles, des législateurs et des gouvernements africains	
7	Intégrer la prise en compte du principe de précaution, l'éthique et le respect de la dignité de la personne dans les activités de recherches cliniques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes d'autorisation et d'enquêtes publiques effectuées au sujet des recherches cliniques Indicateurs sur l'existence d'une réglementation et son effectivité
8	Veiller en particulier à l'information complète et préalable des personnes et garantir le recueil de leur consentement éclairé ; prohiber toute marchandisation de la participation des personnes aux essais cliniques	
9	Réduire le nombre d'homicides, de suicides et d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes décédées par an suite aux crimes, suicides, accidents du travail, accidents de la circulation, pratiques attentatoires à l'intégrité physique
10	Mettre en place, suivre et rendre compte des résultats de dispositifs d'information, d'assistance et de prise en charge sanitaire et sociale visant l'observation, le suivi et la réduction du nombre d'homicides, de suicides et d'accidents	
11	Réévaluer les dispositifs nationaux, régionaux et locaux de sécurité routière et de prévention des accidents et de réduction de la sinistralité des routes	
12	Ériger l'amélioration continue de la sécurité des véhicules de transport des populations et des marchandises en objectif de sécurité publique contrôlé et suivi en appui sur des indicateurs fiables, régulièrement mis à jour et publics	

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		Droit à la santé
13	Assurer la proximité des structures et des services de soins des usagers, renforcer l'équité d'accès (géographique et financier) et améliorer en continu la qualité desdites structures et les soins fournis	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures de soins par millier d'habitants selon le type de zone (urbain et rural) • Nombre de lits par milliers d'habitants selon le type de zone (urbain et rural), régions et autres indicateurs de disparités
14	Évaluer et améliorer en continu le financement solidaire et mutualiste de la prise en charge des risques de maladie et développer dans chaque pays un système universel d'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnel médical et paramédical par habitant (globalement, urbain/rural, par région) • Nombre de personnes bénéficiant d'une couverture maladie (tous systèmes confondus)
15	Renforcer en continu le dispositif (un dispositif efficace) de prise en charge de la santé maternelle et infantile	
16	Améliorer la santé néo-natale, maternelle et infantile	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité maternelle • Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié
17	Renforcer les dispositifs existants de protection des droits des enfants pour prévenir toutes les pratiques coutumières et magico-religieuses mettant en péril la vie des enfants, y compris pour punir les auteurs de ces actes	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de vaccination des femmes enceintes • Taux de mortalité infantile • Taux de vaccination des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans
18	Encourager la réalisation régulière des études anthropologiques sur les comportements, attitudes et pratiques (CAP) sur les questions tournant autour de la grossesse et l'avortement	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de natalité parmi les adolescentes • Taux de contraception
19	Améliorer le cadre médico-légal de l'interruption de grossesse dans la perspective de la préservation de la vie qui est sacrée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des interruptions de grossesse par an en milieu médicalisé ou non • Nombre d'associations agissant dans ce domaine
20	Améliorer le cadre médico-légal pour les cas d'urgence sanitaire (pronostic vital en jeu) et de viol	
21	Suivre, évaluer et améliorer en continu les politiques nationales et régionales de prophylaxie, de traitement et d'éradication des maladies épidémiques et endémiques	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité liée à des maladies endémiques • Proportion de la population âgée de 15 à 25 ans ayant des connaissances exactes et complètes du VIH/SIDA • Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 25 ans
22	Développer des mécanismes efficaces de suivi de la mise en œuvre des recommandations des évaluations réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des traitements antirétroviraux • Incidence, prévalence et taux de mortalité liée aux maladies chroniques ou transmissibles ; prévention et traitements des hépatites
23	Assurer l'effectivité de la prévention de l'addiction et mener une lutte efficace contre le trafic et la diffusion des substances psycho-actives	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la prévalence de l'alcoolisme, du tabagisme et de la toxicomanie dans la population • Nombre et indicateurs de performance des structures spécifiques pour la prise en charge des addictions
24	Assurer la construction de centres de désintoxication	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels et intervenants formés en matière de prévention et de prise en charge des addictions
25	Suivre, évaluer et améliorer en continu les politiques d'hygiène publique.	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur les programmes relatifs à l'hygiène publique et impacts sur la population

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Droit à la santé		
26	Relancer et pérenniser les actions d'assainissement et de lutte contre les maladies (paludisme, lèpre, vers intestinaux, etc.) de proximité jadis assurée par les services d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence et le nombre de bénéficiaires de programmes scolaires d'éducation sanitaire Indicateurs sur l'existence et le nombre de bénéficiaires de programmes de sensibilisation sanitaire de la population Nombre d'associations de sensibilisation des citoyens à l'hygiène publique
27	Valoriser la pharmacopée traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de recherche et de publications universitaires sur la médecine et la pharmacopée traditionnelle Lois en faveur de la promotion de la pharmacopée traditionnelle
Droit		
Droit à la sécurité alimentaire		
28	Ériger en priorité nationale et porter au centre des objectifs de coopération régionale, la production des produits de base et l'autosuffisance alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de décès enregistrés par rapport à l'incidence des intoxications alimentaires dues à l'ingestion de nourriture avariée
29	Renforcer en continu la sécurité des aliments et la protection de l'hygiène alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, budgets, population couverte et résultats des contrôles des services d'hygiène publique Existence et contrôle de l'application des normes relatives à la sécurité des produits alimentaires
30	Définir et déployer des plans nationaux d'information et de sensibilisation à l'alimentation biologique et à la prévention des produits à composants toxiques, cancérigènes, et aux risques sanitaires (obésité, troubles cardiovasculaires) des aliments gras, sucrés	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisances pondérales Évolution des rapports taille/âge et poids/taille au sein de la population Proportion de la population n'atteignant pas le niveau d'apport calorique Proportion de la population vulnérable bénéficiant des programmes publics d'alimentation complémentaire Nombre de décès suite à la malnutrition et dénutrition Indicateurs sur l'existence et l'activité des organismes publics chargés de la veille et du contrôle de la sécurité alimentaire
31	Garantir l'accès physique et économique à des ressources alimentaires diversifiées ; prévenir et lutter contre la malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisances pondérales Évolution des rapports taille/âge et poids/taille au sein de la population Proportion de la population n'atteignant pas le niveau d'apport calorique Proportion de la population vulnérable bénéficiant des programmes publics d'alimentation complémentaire Nombre de décès suite à la malnutrition et dénutrition Indicateurs sur l'existence et l'activité des organismes publics chargés de la veille et du contrôle de la sécurité alimentaire
32	Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à tous	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisances pondérales Évolution des rapports taille/âge et poids/taille au sein de la population Proportion de la population n'atteignant pas le niveau d'apport calorique Proportion de la population vulnérable bénéficiant des programmes publics d'alimentation complémentaire Nombre de décès suite à la malnutrition et dénutrition Indicateurs sur l'existence et l'activité des organismes publics chargés de la veille et du contrôle de la sécurité alimentaire
Droit		
Droit d'accès à l'eau et à l'assainissement		
33	Renforcer la disponibilité de l'eau potable à tous et améliorer l'accès aux services d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage et évolution de la population qui n'a pas d'accès pendant plus d'un an à un approvisionnement en eau potable, ni à des services d'assainissement de base Évolution du taux de mortalité des enfants due à des maladies d'origine hydrique Taux de mortalité liée à la déshydratation tout âge confondu

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		Droit à l'éducation
34	Garantir l'effectivité de l'enseignement fondamental obligatoire gratuit et sa qualité	• Taux net de scolarisation des enfants de 2 à 10 ans (préscolaire et primaire)
35	Développer des infrastructures scolaires du secteur public	• Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires et qui terminent l'école primaire • Nombre d'enfants de moins de 15 ans non scolarisés ou déscolarisés • Indicateurs sur la scolarisation des enfants en situation de handicap (en milieu urbain, rural et zones périurbaines) • Indicateurs relatifs à la qualité de l'enseignement (nombre d'élèves par classe, effectifs des instituteurs bénéficiant de formation continue et autres indicateurs de l'OCDE) et à la maîtrise des langues nationales et étrangères
36	Garantir l'alphabétisation des adultes (formation tout au long de la vie)	• Indicateurs sur la qualité des manuels scolaires et leur contribution à l'éducation à la citoyenneté, à la connaissance des cultures et histoires nationales et à la lutte contre les stéréotypes discriminatoires • Indicateurs relatifs à l'éveil scientifique au niveau du cycle primaire
37	Généraliser l'accès et promouvoir la maîtrise des outils d'apprentissage essentiels et des contenus éducatifs fondamentaux dans le respect des standards internationaux	• Taux d'alphabétisation des 15-24 ans • Taux d'alphabétisation des adultes • Taux d'utilisation des nouvelles technologies de communication et d'information
Droit		Droit au travail et à des conditions de travail justes, favorables et équitables
38	Promouvoir activement l'emploi	
39	Développer un dispositif national d'ingénierie et d'intermédiation des marchés du travail chargé de l'analyse, de la prévision et de l'assistance à la recherche, à l'offre et à formation des emplois et des compétences	• Ratio emploi par rapport à la population active et évolution • Indicateurs sur l'activité des services d'intermédiation pour l'emploi • Indicateurs sur l'existence, le contenu et l'effectivité des réglementations relatives aux agences d'intérim • Indicateurs relatifs aux actions en faveur de l'emploi des jeunes
40	Rendre opérationnel le programme pays pour le travail décent (PPTD) dans les États membres de l'UCESA	
41	Garantir un revenu décent et faire respecter la législation sur les minima légaux	Ratio de la population salariée rémunérée en-dessous du minimal légal
42	Prévenir et lutter contre les discriminations sous toutes ses formes sur les lieux de travail, promouvoir l'égalité professionnelle et renforcer le cadre légal de prévention et les sanctions judiciaires des discriminations en raison du sexe, de l'ascendance régionale ou sociale, des pratiques ou des apparences religieuses, de l'appartenance ou de l'activité syndicales, du handicap ou de l'âge	• Indicateurs comparés des recrutements, des promotions, des licenciements, des salaires, des accidents du travail, de l'accès à la formation professionnelle entre les hommes, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées de plus de 50 ans • Taux de chômage selon les âges • Indicateurs de protection judiciaire : nombre de plaintes déposées pour discrimination ; nombre de condamnations pour discrimination et par nature
43	Améliorer en continu les conditions de sécurité, de santé et de bien-être au travail	• Nombre de médecins du travail par 1000 salariés • Nature et taux de couverture des dispositifs de protection de la santé au travail • Cartographie et évolution des maladies professionnelles • Volumétrie et évolution des accidents du travail • Indicateurs relatifs à la maternité, au temps de travail, aux maladies professionnelles et aux accidents de travail • Nombre de crèches sur les lieux de travail

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Droit au travail et à des conditions de travail justes, favorables et équitables		
44	Faire respecter l'âge minimal d'accès à l'emploi et interdire les pires formes de travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Ratio de travail infantile (moins de 15 ans) dans les secteurs formels et informels Indicateurs des activités de contrôle et de réinsertion
45	Prendre en compte le temps d'apprentissage du métier	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence et l'efficacité de mesures de lutte contre les pires formes de travail des enfants
46	Renforcer le cadre légal de lutte et améliorer la prévention du travail forcé, des trafics d'êtres humains et des trafics de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de politique : nombre de lois et règlements (en vigueur ou en cours d'adoption) Indicateurs de contrôles : nombre de PV et poursuites Indicateurs sur la participation du pays à la coopération régionale de lutte contre les trafics d'êtres humains et de main-d'œuvre
Droit		
Droit d'entreprendre		
47	Renforcer le droit d'entreprendre, sécuriser le régime juridique de création des entreprises et éliminer activement les obstacles à l'initiative privée	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à la création d'entreprises, à la cessation d'activité et à ses motifs (indicateur à ventiler selon la taille des entreprises : grandes, moyennes, petites, très petites entreprises) Indicateurs relatifs aux conditions d'accès aux financements (à ventiler si possible par taille d'entreprises) Indicateurs relatifs à l'identification et à l'élimination des entraves procédurales, notamment administratives, juridiques et à l'investissement Indicateurs relatifs à la formation, l'assistance et le soutien à la création d'entreprise Indicateurs relatifs à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes dans les procédures de création d'entreprises
48	Améliorer le cadre légal et réglementaire en matière d'entrepreneuriat et de création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes dans les procédures de création d'entreprises
49	Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et Encourager l'auto-entrepreneuriat, la création et le développement des micro, des petites et moyennes entreprises et renforcer leur accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs aux mesures spécifiques d'aide à la création d'entreprise et au soutien des petites et moyennes entreprises Indicateurs relatifs au soutien à l'auto-emploi Indicateurs portant sur la volumétrie et les effets du microcrédit sur l'emploi et les revenus Indicateurs sur la définition, la transparence et la régulation de l'activité des organismes de microcrédit Indicateurs relatifs à l'identification et à la formalisation des emplois informels
Droit		
Droit au logement		
50	Améliorer les conditions d'accès à un logement convenable pour toute la population	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de la proportion de la population vivant dans un habitat insalubre et précaire ; effectif des sans-abris Indicateurs sur l'existence de mécanismes en faveur de l'habitat social Indicateurs sur l'existence et la proximité des services de base dans les zones d'habitation
Droit		
Droit à la mobilité et aux transports		
51	Améliorer en continu l'équité d'accès, notamment pour les couches vulnérables et la qualité des transports	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'accès aux transports, l'équité de l'impact des investissements, la qualité des services et leur contribution au bien-être des personnes et au développement économique
52	Développer des infrastructures de transport au niveau local, national et régional pour faciliter la mobilité des personnes et de leurs biens	

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		Droit aux loisirs
53	Favoriser l'accès pour tous aux loisirs, aux activités culturelles, aux sports	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'accès aux infrastructures touristiques, hôtelières, sportives et aux espaces verts
54	Construire des structures pour recevoir tous les âges pour un développement équilibré l'être humain	
Droit		Droit à la justice et à la protection juridique
55	Améliorer et veiller au respect du statut juridique de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur le respect du statut juridique de l'enfant (de l'enfant privé de famille ; de l'enfant dans sa famille) Indicateurs sur le nombre de structures de l'État pour la prise en charge des enfants privés de familles ou abandonnés Indicateurs sur les lois, les mécanismes, les procédures et le nombre de décisions de justice relatifs à la protection des enfants victimes de violence (sous toutes ses formes)
56	Améliorer et contrôler le respect du statut juridique de l'enfant ainsi que tous les autres droits de l'enfant cités dans la convention relative aux droits de l'enfant (CDE)	
57	Un enfant, un acte de naissance	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence d'institutions ou d'organismes spécifiquement dédiés à la protection des droits de l'enfant
58	Garantir le statut et la protection juridique de la maternité	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à l'existence et aux dispositions des lois et règlements dédiés à la protection des femmes enceintes Indicateurs sur l'utilisation des moyens de contraception Indicateurs relatifs à l'existence et aux dispositions des lois et règlements dédiés à la protection des mères célibataires Indicateurs relatifs à l'existence de structures d'accueil pour les mères célibataires et leurs enfants
59	Garantir l'accès à des soins prénataux et néonataux	
60	Garantir l'effectivité des droits à congés de maternité	
61	Protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination professionnelles (recrutements, salaires, avancements, primes...) en raison de leur grossesse, de leur absence lors de leur maternité ou de leur statut maternel	
62	Prévenir et prohiber toutes les formes d'exploitation et de servitudes	
63	Garantir l'accès pour tous à la justice et améliorer l'aide judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire ; sanctions et peines des personnes bénéficiant de l'assistance judiciaire/personnes assistées d'un avocat Nombre de sessions d'information et sensibilisation de la population à ses droits juridiques et à l'existence d'une aide judiciaire
64	Garantir dans la législation de tous les États membres, l'égalité de tous devant la loi et le droit de chacun à la défense, à une assistance judiciaire pour les personnes démunies, et au droit d'accès effectif aux services de la justice	
65	Garantir le droit à un procès équitable	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence et l'effectivité d'une législation consacrant l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux et le droit à la défense des accusés Indicateurs sur les mesures pour le respect de la présomption d'innocence des accusés et la protection de leur vie privée

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Droit à la justice et à la protection juridique		
66	Prohiber les incitations à l'endettement des ménages à des taux usuraires et interdire la mise en dépendance et le servage pour dettes des personnes et des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes, de recours existant par secteur • Nombre d'associations de protection du consommateur par région • Nombre, qualité et efficacité des programmes de sensibilisation des consommateurs
67	Contrôler les taux d'intérêts abusifs et les activités détournant le microcrédit vers la consommation de biens courants au lieu du développement d'activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Existence et mesure d'impact des dispositions de prévention du surendettement des personnes et des ménages
Droit		
Droit à la protection sociale		
68	Universaliser et garantir l'effectivité du droit à la sécurité sociale de base (couverture médicale, retraite, invalidité, accidents du travail, maladies professionnelles, aide à la famille, perte d'emploi, couverture complémentaire par les assurances)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de la population affiliée à un régime de sécurité sociale (globalement, par secteur d'activité, etc.) ; part des salariés déclarés 12 mois par an/ nombre total des affiliés • Taux de la population de plus de 60 ans ne bénéficiant pas d'une couverture sociale (couverture du risque maladie, retraite...)
69	Garantir et étendre la protection sociale à toutes les catégories de la population (couverture médicale, retraite, invalidité, aide à la famille, perte d'emploi, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux des personnes non assurées devenues sans emploi ni revenu en raison d'accidents invalidants, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles • Indicateurs sur la protection sociale des non-salariés (professions libérales, artisans, commerçants, indépendants...)
70	Instituer et encourager le développement de régimes complémentaires d'épargne-retraites	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur la fiscalité du travail ; les abattements en faveur de l'épargne longue
71	Promouvoir le développement des services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs relatifs à l'existence des aides au logement et au nombre de bénéficiaires • Nombre de crèches par 1000 habitants • Nombre, activités et bénéficiaires des centres de loisirs, des centres de vacances • Nombre de structures fournissant des services d'aide à domicile et effectifs de leurs bénéficiaires • Nombre et qualité des services d'aide à la communauté (funérailles, cimetières, salles des fêtes, espaces de jeu...)
Droit		
Droit l'information		
72	Garantir le droit à une information indépendante, objective et pluraliste	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur les garanties relatives à la protection de l'indépendance des journalistes et des organes de presse • Indicateurs portant sur la formation des journalistes • Indicateurs sur l'information économique, sa disponibilité et son accessibilité • Indicateurs sur les mesures de lutte contre les stéréotypes sexistes, racistes et discriminatoires dans les médias

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit à la liberté d'expression		
73	Protéger et garantir le droit à la liberté d'expression et d'opinion et à la liberté de la presse, sous toutes ses formes orale, écrite, audiovisuelle et artistique	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence d'une législation garantissant le droit à la liberté d'expression et son effectivité
74	Respecter la liberté des cultes religieux	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence et l'effectivité des moyens de recours contre les entraves à la liberté d'expression
75	Mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle de l'application des textes en vigueur pour limiter les nuisances sonores et sécuritaires générées par la prolifération des églises	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de condamnations ou sanctions à l'égard des médias, des journalistes, des artistes en raison de leurs opinions
76	Promouvoir et renforcer la libre circulation de l'information et la communication	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs au droit d'accès à l'information auprès des administrations publiques Indicateurs relatifs au pluralisme des médias, y compris territorial et linguistique Indicateurs d'accès et d'utilisation d'Internet ; indicateurs sur le nombre de journaux par habitant
Droit à la sécurité		
77	Prohiber les atteintes à la vie privée et à la sécurité des personnes (agressions, séquestrations, déportations, disparitions)	<ul style="list-style-type: none"> Évolution des indicateurs de violences et de criminalité
78	Garantir à toute personne le respect et la protection de son intégrité physique, de ses données personnelles et de sa vie privée et prohiber la collecte et la commercialisation non consenties des informations issues de l'utilisation des systèmes et des outils d'information et de communication numériques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de meurtres et d'agressions par 1000 habitants Nombre de policiers par 1000 habitants Indicateurs sur les mesures de protection des données personnelles et de la vie privée
Volet 2 : Savoirs, formation et développement culturel		
N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit à l'accès à l'enseignement secondaire		
79	Améliorer l'équité d'accès et la qualité de l'enseignement secondaire en respectant les standards internationaux	<ul style="list-style-type: none"> Taux comparés de l'accès à l'enseignement secondaire d'accès et la qualité (zones urbaines, périurbaines et rurales) Taux d'accès à l'enseignement des jeunes en situation de handicap Taux d'accès des filles à l'enseignement secondaire Taux de déperdition scolaire par région Taux de réussite par région
80	Développer les infrastructures de l'enseignement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Budgets et effectifs relevant de l'enseignement professionnel Pourcentage des enseignants du secondaire qualifiant ayant bénéficié de formation continue durant les trois dernières années Indicateurs sur la qualité de l'acquisition des compétences (indicateurs OCDE)

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Promotion et valorisation de l'enseignement technique		
81	Améliorer en continu l'équité d'accès et la qualité de l'enseignement technique et professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets et effectifs relevant de l'enseignement technique • Indicateurs sur la qualité de l'enseignement technique • Indicateurs sur l'insertion professionnelle des lauréats de l'enseignement technique • Indicateurs sur l'accès à la formation professionnelle, et à la formation à distance • Nombre d'établissements offrant ce type d'enseignement • Pourcentage des élèves de l'enseignement technique qui bénéficient d'un enseignement par alternance • Taux des bénéficiaires de ces formations ayant accédé à l'emploi
Droit		
Promotion de l'accès à l'enseignement supérieur et développement de filières professionnalisantes		
82	Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'accès aux formations supérieures selon les sexes et les régions • Indicateurs d'accès aux formations supérieures pour les personnes en situation de handicap • Indicateurs d'employabilité par type de formation, par régions et par sexe • Indicateurs relatifs au statut et conditions de travail des enseignants
Droit		
Droit à la formation continue		
83	Etendre l'accès à la formation tout au long de la vie, à commencer par la formation professionnelle et la formation continue, renforcer le cadre institutionnel et en améliorer sa valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets consacrés à la formation continue (fonction publique centrale et territoriale, entreprises privées) • Indicateurs sur l'allocation de la taxe de formation professionnelle • Effectifs de salariés bénéficiant d'une amélioration de leur situation professionnelle, de leurs compétences ou de leur employabilité, suite à une action ou un programme de formation professionnelle
84	Créer, déployer et mettre régulièrement à jour des dispositifs publics d'évaluation de l'adéquation entre les systèmes de formation et les emplois	
85	Construire des passerelles de collaboration entre les entreprises, les universités et écoles de formations techniques et professionnelles avec les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs	

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		Droit à la culture
86	Promouvoir la participation à la vie culturelle, à la création culturelle et artistique sur toutes ses formes, sa diffusion et son accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications d'ouvrages par an et par habitant, volumétrie de diffusion, distribution par régions • Nombre de films produits par an et par habitant ; nombre des nouvelles pièces de théâtre par an et par habitant
87	Promouvoir l'accès aux biens, services et aux espaces culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouvrages lus par an, par personne • Nombre d'écoles et de maisons de la culture • Indicateurs sur la volumétrie, le contenu, l'accessibilité des événements culturels au niveau local et régional
88	Protéger les jeunes contre la cybercriminalité	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur le nombre par habitant et le taux de fréquentation des bibliothèques, conservatoires, salles de cinéma, théâtres, et musées par région ; indicateurs sur la mesure de satisfaction des usagers • Nombre et participants aux événements culturels par an, par habitant et par région (expositions, festivals...) • Budgets consacrés aux biens culturels par l'Etat, les collectivités locales, les entreprises
89	Protéger, mettre en valeur et assurer l'accès du patrimoine et les expressions culturelles	Indicateurs sur la protection du patrimoine et des expressions culturelles (budget, activités, conservatoires, lieux d'exposition et de collection, manifestations, ouvrages, etc.)
Droit		Droit au sport
90	Promouvoir l'accès aux différentes disciplines sportives et les valoriser	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures sportives (rural et urbain) • Indicateurs sur les infrastructures sportives dédiées aux personnes en situation de handicap • Indicateurs sur la pratique des activités sportives par discipline, par âge et lieu de résidence • Budget alloué à la création d'infrastructures sportives et de loisirs
Droit		Droit à la propriété intellectuelle
91	Protéger les droits de propriété intellectuelle : propriété littéraire, artistique et scientifique et lutter efficacement contre les atteintes auxdits droits	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs relatifs à la prévention de la contrefaçon • Nombre de contraventions constatées • Nombre de plaintes enregistrées et suites données • Nombre par habitant de brevets déposés au niveau national et au niveau international • Nombre de conventions internationales ratifiées • Etat de la législation nationale • Nombre d'œuvres littéraires et artistiques protégées ou nombre de créations intellectuelles protégées • Evaluation de l'activité des structures nationales de protection de droits d'auteur ou de droits voisins

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Droit au progrès scientifique		
92	Promouvoir le bénéfice pour tous des progrès scientifiques et techniques et de leurs applications	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'accès aux médicaments et aux protocoles de soin, aux nouvelles technologies de la communication et de l'information
93	Faire bénéficier à tous sans discrimination les progrès scientifiques et ses applications	<ul style="list-style-type: none"> Budgets destinés à la Recherche & Développement Nombre d'associations scientifiques Nombre de chercheurs permanents par rapport à la population

Volet 3 : Inclusion et solidarité

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Non-discrimination et promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes		
94	Mettre en conformité la législation et les réglementations et initier des programmes d'action appropriés à la prévention des discriminations et la lutte contre les stéréotypes à l'encontre des femmes dans la société et sur les lieux de travail.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à la scolarisation des jeunes filles Indicateurs relatifs à l'amélioration de l'accès des femmes à l'emploi, aux fonctions d'encadrement dans le secteur public et privé, et aux fonctions électives Indicateurs sur les budgets consacrés à la prévention des stéréotypes contre les femmes
95	Veiller à l'application et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des instruments juridiques internationaux signés et ratifiés relatifs au genre	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à l'accès des femmes aux fonctions de direction dans les entreprises publiques et privées, et à l'exercice des mandats dans les conseils d'administration
Droit		
Protection de la famille		
96	Formaliser et améliorer le cadre législatif et réglementaire de protection juridique et sociale de la famille	<ul style="list-style-type: none"> Existence (et contenu) de mesures fiscales pour charges familiales (abattement fiscal ou extension des critères de versement des allocations familiales pour ascendants à charge)
97	Préserver et développer les droits de la famille en tant que structure et acteur clé de la société et de sa cohésion	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence et la portée des lois et/ou des mesures dédiées à la protection sociale de la famille
98	Développer l'assistance juridique et l'assistance sociale aux familles	Indicateurs relatifs à l'effort budgétaire dédié à la protection des familles (contributions gouvernementales, contributions des collectivités locales, des entreprises, affectation de l'aide publique internationale, etc.)

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		Protection des personnes vulnérables
99	Définir un cadre légal et des mesures spécifiques de protection des personnes et des groupes vulnérables notamment les personnes en situation de handicap, les minorités ethniques, les personnes et les groupes démunies, les minorités sexuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur les instruments juridiques relatifs à la protection juridique et à la prévention des discriminations, de l'exploitation sexuelle ou à des fins économiques des enfants, des enfants nés hors mariage des adolescents, et des mères célibataires, à leur effectivité et à leurs besoins de renforcement • Indicateurs sur les instruments juridiques relatifs à la protection et l'insertion professionnelle des personnes souffrant de handicaps physique ou mental, à leur effectivité et à leurs besoins de renforcement • Indicateurs relatifs à la prévention des discriminations sur des motifs énumérés par les Conventions internationales • Indicateurs relatifs à la protection des populations vulnérables par région • Indicateurs relatifs à la prise en charge des familles démunies suite à des catastrophes naturelles ou sinistres • Indicateurs relatifs à la protection des personnes âgées et nombre de structures d'accueil
Droit		Protection des travailleurs migrants
100	Garantir la protection et la non-discrimination en faveur des travailleurs migrants	Indicateurs sur la législation des migrants (statuts, effectifs, revenus, contentieux.)
Droit		Droit à la protection en cas de licenciement
101	Fournir une protection sociale, y compris un revenu transitoire et une aide à la réinsertion, aux personnes en situation de perte d'emploi	Indicateurs sur l'existence et la portée de mesures d'aide aux personnes en situation de perte d'emploi
Droit		Réduction de l'exclusion
102	Organiser l'assistance contre le dénuement et la marginalité	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur les disparités de revenus (indicateurs conventionnels, type indicateur de Gini) • Proportion de la population occupée disposant de moins d'1 Dollar (en parité de pouvoir d'achat) • Indicateurs de réduction de la proportion de la population qui souffre de la faim • Proportion de la population vulnérable bénéficiant des programmes publics d'alimentation complémentaire • Indicateurs relatifs à l'action en faveur des jeunes délinquants : sanctions, suivi pénitencier, actions de réinsertion • Indicateurs de contribution (financière et en nature) des collectivités locales, des entreprises et des associations à l'assistance contre le dénuement • Pourcentage des personnes sans domicile fixe ayant accès à un centre d'accueil, pourcentage des personnes sans-abris bénéficiant de prise en charge par des structures adaptés (« Samu social »), pourcentage des personnes malades ou impotentes bénéficiant de services d'aide à domicile

Volet 4 : Protection des enfants

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Droit des enfants à l'information, l'éducation et à la formation		
103	Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de leurs potentialités	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à l'éducation civique, à l'accès aux technologies de l'information, aux activités parascolaires Taux d'inscription au préscolaire par sexe et par région
104	Promouvoir l'accès des jeunes à la culture, à l'éducation, à la science, à la technologie, à l'art, aux sports et aux loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs aux budgets publics et privés, et aux actions de mécénat, en faveur de l'action culturelle et sportive Indicateurs sur l'activité en faveur des jeunes souffrant de handicaps physiques et mentaux
105	Développer les infrastructures des espaces dédiés aux jeunes, à leur épanouissement et à leurs activités.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs aux budgets publics et privés réservés au développement des infrastructures des espaces dédiés aux jeunes Indicateurs sur l'existence, l'état, les conditions d'accès, la fréquentation par région et par sexe, l'activité des maisons de jeunes Indicateurs sur les associations de jeunes par région, leurs adhérents, leurs activités
106	Favoriser et mettre en valeur la création culturelle des jeunes	Indicateurs relatifs à la création culturelle des jeunes et à leur mise en valeur
107	Lutter efficacement contre la délinquance juvénile et la consommation des substances psycho-actives en général et en milieu scolaire en particulier	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de la prévalence de l'alcoolisme, du tabagisme et de la toxicomanie dans la population juvénile Nombre et indicateurs de performance des structures spécifiques pour la prise en charge des addictions chez les jeunes Nombre de professionnels et intervenants formés en matière de prévention et de prise en charge des addictions chez les jeunes
Droit		
Protection médico-sanitaire maternelle et infantile		
108	Généraliser les actions médicales préventives et curatives en faveur des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs au nombre d'enfants souffrant d'un handicap Budgets alloués aux campagnes de vaccination et nombre de bénéficiaires Indicateurs relatifs à la présence de maisons d'enfants à caractère sanitaire Nombre de services pédiatriques et capacités litières par 1000 habitants Taux de mortalité infantile
109	Promouvoir et généraliser la médecine scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de médecins et infirmiers scolaires par 1000 enfants en âge de scolarisation Indicateurs sur l'existence et les objectifs des campagnes de sensibilisation
110	Promouvoir la prévention médicale, psychologique, sociale et l'éducation à la santé des futurs parents	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence et la diffusion des programmes de sensibilisation des futurs parents Indicateurs sur l'existence de services de conseil et d'orientation des futurs ou jeunes parents Budgets, nature et nombre d'actions de prévention en faveur des enfants et des futurs ou jeunes parents

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Protection des enfants contre la violence, la traite, la maltraitance et l'exploitation		
111	Prohiber les traitements cruels ou inhumains et l'exploitation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence d'une législation visant la prohibition des traitements inhumains, cruels ou dégradants à l'égard des enfants Nombre de plaintes et condamnations pour violences, mauvais traitements, viols à l'égard des enfants Nombre de plaintes et condamnations pour torture physique et exploitation des enfants
112	Renforcer la législation pénale et son effectivité en matière de violence, de traite, de maltraitance et d'exploitation des enfants	Délais d'exécution des condamnations pour toutes formes de violence et d'exploitation des enfants
113	Développer des services de prise en charge et d'accompagnement psychologique des enfants victimes de violence.	Nombre, accès et couverture géographique des structures médico-sociales dédiées aux enfants victimes de violence
Droit		
Droits des enfants migrants		
114	Garantir et protéger les droits des enfants migrants.	Indicateurs sur l'existence, le contenu et l'application d'une législation relative à la protection des droits des enfants migrants
<i>Volet 5 : Dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants</i>		
N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Liberté syndicale et droit syndical		
115	Garantir le respect du droit de constituer, sans discrimination, des syndicats de salariés et des organisations d'employeurs, et du droit individuel d'y adhérer ou de ne pas y adhérer ; respecter l'indépendance et le libre exercice des activités des organisations syndicales et professionnelles, y compris dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'activité syndicale : nombre d'organisations, de fédérations, de sections territoriales et d'entreprises ; de salariés syndiqués Taux de syndicalisation (par secteurs) Indicateurs relatifs aux activités de formation syndicale
Droit		
Droits collectifs		
116	Garantir et promouvoir le droit de négociation collective	Indicateurs sur le nombre, les secteurs et les effectifs couverts par des conventions collectives de travail
117	Respecter la législation et améliorer en continu l'exercice du dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur les élections, le fonctionnement, les activités des instances de représentation du personnel
118	Élargir le rôle des CES-IS pour les ériger en instances de dialogue social et les doter de la capacité d'aider les acteurs sociaux à conduire la négociation collective	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur les contentieux relatifs aux comités réglementaires au sein des entreprises Indicateurs sur le contenu du dialogue social : formation continue, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, gestion des restructurations, etc. Indicateurs sur les bonnes pratiques et sur les mesures prises en faveur de leur démultiplication

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Droit de grève		
119	Instituer un cadre réglementaire concerté et des mécanismes appropriés à la prévention des conflits du travail et à leur résolution pacifique dans le respect du droit de grève	Indicateurs sur la volumétrie, l'évolution et les motifs des conflits du travail et le degré de respect des procédures réglementaires
Droit		
Liberté d'association		
120	Garantir le respect du droit de constituer, sans discrimination, des associations et respecter l'indépendance et le libre exercice de leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur la réglementation relative à la constitution d'associations
121	Promouvoir la liberté associative et améliorer les législations pour plus de garantie de cette liberté dans les différents Etats membres	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur les associations de promotion des Droits humains et leurs activités
Droit		
Promotion du dialogue civil		
122	Promouvoir le dialogue civil	Indicateurs relatifs au dialogue et aux partenariats des pouvoirs publics et des opérateurs économiques avec les acteurs de la société civile, au niveau local, régional et national
123	Organiser le dialogue civil et l'examen concerté des dilemmes éthiques face aux mutations sociétales et aux attentes et droits émergents	Indicateurs relatifs à l'existence, la représentativité et l'activité d'instances en charge des questions éthiques (respect de la liberté religieuse et de l'exercice des cultes, interruption volontaire de grossesse, liberté d'orientation sexuelle, etc.
Droit		
Responsabilité sociale des organisations		
124	Encourager l'appropriation et l'application des standards de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance par les partenaires économiques et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur les progrès de l'intégration de critères de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance dans les lois et règlements relatifs à l'adjudication des marchés publics Indicateurs sur les progrès de l'intégration de critères de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance dans les décisions de gestion de l'épargne des organismes publics ou parapublics de sécurité sociale
125	Poursuivre les efforts de la mise en œuvre de la responsabilité sociale des organisations au sein des Etats par l'amélioration de la législation en la matière	<ul style="list-style-type: none"> Instauration d'une obligation pour les entreprises cotées et les grandes entreprises (+ de 200 salariés) de publier un rapport de responsabilité sociale indiquant leurs objectifs et leurs indicateurs de résultats en matière de respect des Droits de l'Homme, de gestion des ressources humaines, de protection de l'environnement, d'éthique des affaires, notamment de prévention de la corruption, de gouvernance et de contribution au développement économique et social de leurs territoires d'activité Indicateurs sur les engagements contractuels des organisations syndicales en faveur de la responsabilité sociale

Volet 6 : Protection de l'environnement et responsabilité sociétale des entreprises

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Contrats partenariaux pour le progrès économique et social		
126	Instaurer un cadre légal, notamment fiscal, en faveur du partenariat social et de l'économie sociale et solidaire ; instaurer un cadre légal en faveur de la réduction de la fiscalité pour les entreprises coopératives à but non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur le régime fiscal applicable aux activités coopératives et associatives Indicateurs sur les contrats-programmes entre entreprises et associations, sur les contrats entre collectivités locales et associations et les contrats tripartites (entreprises, associations, régions ou communes) Indicateurs relatifs aux coopératives, mutuelles et fondations (nombre, volumétrie de l'activité)
Droit		
Droit à un environnement sain		
127	Formaliser et respecter un cadre législatif et réglementaire clair et intégré en faveur de la protection de l'environnement pour les générations présentes et futures ; instaurer la responsabilité environnementale et le principe « pollueur-payeur » ; appliquer le principe de précaution	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence et le respect de la législation relative à la protection de l'environnement Indicateurs sur la sensibilisation des entreprises, des associations professionnelles, des magistrats et de la population à la prise en compte de la responsabilité environnementale Indicateurs sur le contentieux en matière d'environnement
128	Promouvoir l'éducation, la sensibilisation et la formation en matière environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur les contenus, budgets et bénéficiaires des programmes d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'environnement Indicateurs sur l'existence, l'activité, et l'aide apportée aux associations de protection de l'environnement et aux programmes de sensibilisation à la défense de l'environnement
Droit		
Préservation de l'environnement		
129	Réduire les émissions atmosphériques polluantes	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs aux émissions atmosphériques, à leurs nuisances, à leur prévention et leur réduction Indicateurs relatifs à la qualité de l'air, notamment dans les grandes agglomérations urbaines
130	Prévenir et réduire la pollution des eaux et du littoral	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à la volumétrie et à la maîtrise des rejets industriels liquides et solides Indicateurs relatifs à la préservation des ressources hydriques Indicateurs relatifs à l'application de la législation sur la protection et l'accès aux ressources hydriques Indicateurs relatifs à l'état du littoral et à la qualité des eaux de baignade
131	Réduire les quantités de déchets générés et améliorer leur gestion ; recycler les déchets générés	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur la production, la collecte, le traitement, le recyclage et la mise en décharge contrôlée des déchets ménagers, industriels et à risque (hospitaliers et autres) Indicateurs sur l'existence d'une réglementation et de son effectivité
132	Prévenir les pollutions accidentelles et réduire et réparer les pollutions des sols.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs aux pollutions des sols et à leurs causes Indicateurs relatifs aux entrants agricoles, au recyclage des papiers, aux huiles usagées Indicateurs relatifs à la distribution et l'usage des plastiques biodégradables comparativement à la consommation globale des emballages plastiques

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
133	Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'utilisation des énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique Indicateurs relatifs à l'existence de stratégies, programmes et budgets en faveur de la promotion des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique Indicateurs relatifs à la réalisation d'économies d'énergies
Droit		Préservation de la biodiversité et des écosystèmes
134	Protéger la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'état et l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes fragiles Indicateurs sur les actions en faveur des espèces et espaces protégés Indicateurs sur les mesures, les actions et les résultats de la protection des zones naturelles à intérêt biologique et écologique
135	Protéger le patrimoine forestier	Indicateurs relatifs aux surfaces, à l'exploitation, à la préservation et au reboisement du domaine forestier
136	Lutter efficacement contre la désertification	Indicateurs relatifs à l'évolution des zones désertiques
137	Préserver les écosystèmes marins et l'équilibre des ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence et l'effectivité d'une législation en matière de protection des écosystèmes marins et de préservation des ressources halieutiques Indicateurs sur l'évolution et l'impact de l'exploitation des ressources halieutiques
Droit		Prévention des risques et catastrophes naturelles
138	Mettre en place des dispositifs de surveillance, de prévention, d'alerte précoce et de gestion des secours en cas de catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence d'une législation relative à la prévention, l'alerte et la gestion des catastrophes naturelles (préventions, alertes, assurances, secours) Indicateurs sur les dispositifs réglementaires de prévention et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles
139	Renforcer les dispositifs de surveillance de prévention, d'alerte et de gestion des secours en cas de catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'efficacité des mesures de prévention et d'alerte Nombre de structures et d'équipes d'intervention en cas de risques majeurs Nombre de morts, de victimes ou d'accidents liés aux catastrophes naturelles
140	Organiser les secours, l'assistance et les services d'aide en cas de catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à l'efficacité des secours et de l'assistance aux victimes de catastrophes naturelles Indicateurs relatifs à l'aide apportée aux victimes des catastrophes naturelles par les populations environnantes Indicateurs relatifs à l'intervention des organisations non gouvernementales après une catastrophe naturelle

Volet 7 : Gouvernance responsable, développement et sécurité économique et démocratie sociale

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Respect des Conventions et Traités internationaux		
141	Garantir par la Constitution, la prééminence des Conventions internationales ratifiées sur la législation nationale, et assurer l'effectivité des traités et des pactes ratifiés par l'Etat, et instaurer des mécanismes de recours	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur le nombre de recours en matière de non-conformité de la législation nationale avec les dispositions des Conventions internationales ratifiées Nombre de Pactes et Conventions ratifiés
Droit		
Respect des lois et des règlements		
142	Renforcer le respect de la légalité	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur les sanctions visant les infractions relatives aux conflits d'intérêts, aux délits d'initié et toute infraction d'ordre financier et à toutes formes de délinquance liées à l'activité des administrations et des organismes publics, à l'usage des fonds publics, à la passation et à la gestion des marchés publics Indicateurs de mesure de la confiance et la satisfaction sur l'application des lois
143	Prévenir les conflits d'intérêt et garantir le respect des règles de la saine concurrence.	Indicateurs sur l'existence des lois et règlements visant la prévention et la répression des trafics d'influence, des abus de position dominante et de monopole, des atteintes aux règles de la concurrence libre et loyale dans les relations économiques
Droit		
Obligation de transparence et de reddition des comptes		
144	Assurer la transparence, garantir l'effectivité et la célérité des voies de recours, et renforcer le contrôle démocratique sur les actes de l'administration fiscale et sur les décisions de justice	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à l'activité de l'administration fiscale ; existence de rapports d'activité de l'administration fiscale au Parlement Indicateurs relatifs au droit de recours et aux suites données au recours contre les décisions de l'administration fiscale Adoption d'une définition légale et prohibition des actes discriminatoires et de l'excès de pouvoir contre les entreprises ou leurs dirigeants Indicateurs sur le bilan et les voies d'amélioration du code de recouvrement
145	Instituer l'obligation redditionnelle pour l'exercice de l'autorité et pour la gestion de fonds publics et des entreprises faisant publiquement appel à l'épargne sur des marchés de titres réglementés (sociétés cotées)	Indicateurs sur l'existence et l'application d'un cadre législatif et réglementaire relatif à l'obligation de publication de rapports d'activité, soumis à contrôle externe et indépendant, portant sur les missions et objectifs, leur degré de réalisation, les comptes d'exploitation et de résultat, les indicateurs sociaux, les indicateurs environnementaux et de gouvernance
146	Instituer l'obligation redditionnelle sur la prévention des conflits d'intérêt et le respect de la déontologie pour les corporations de métiers protégés	Indicateurs sur l'existence d'un cadre législatif et réglementaire relatif à l'obligation redditionnelle sur la prévention des conflits d'intérêt, le respect de la déontologie

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit		
Qualité de la gouvernance des services publics et des programmes sociaux		
147	Assurer l'égalité d'accès aux services publics, en améliorer la qualité	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'accès, la continuité et la qualité des services publics (centraux, concédés, territoriaux, etc.) Indicateurs sur l'existence des services minimaux par secteur d'activités
148	Favoriser la réduction des inégalités dans la définition et le déploiement des politiques d'investissement, d'aménagement du territoire et des programmes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur les critères d'allocation des budgets d'investissement et des programmes sociaux Indicateurs sur l'impact des programmes d'aménagement du territoire sur les disparités spatiales et sur le désenclavement Indicateurs sur les revenus, les conditions de vie et le développement humain des régions rurales, montagneuses ou enclavées Indicateurs liés à la participation des femmes dans la mise en place des politiques et budget liés à l'aménagement territorial
149	Instaurer le suivi et l'évaluation indépendante du fonctionnement et des performances (audits externes) des conseils d'administration et des dispositifs internes de contrôle des établissements ou sociétés publics et des organismes en charge de la protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur l'existence d'audits externes évaluant le fonctionnement des Conseils d'administration, leur fréquence et les suites données à leurs constats Existence et transparence des mesures d'impact des programmes sociaux
150	Renforcer l'indépendance, les compétences et la transparence du fonctionnement et des décisions des organes de régulation des secteurs économiques et sociaux et veiller au suivi des dispositions prises	Indicateurs sur l'activité, les processus et l'impact des décisions des organes de régulation (organes de gouvernance des organismes de sécurité sociale, autorité des marchés financiers, etc.)
Droit		
Lutte contre la corruption		
151	Définir une stratégie de lutte contre la corruption sur la base des expériences réussies dans certains Etats africains	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur le nombre de plaintes et de sanctions pour faits de corruption, trafics d'influence ou abus de pouvoir Indicateurs sur le nombre, les actions et les programmes des institutions de lutte contre la corruption
152	Lutter efficacement contre la corruption et prohiber les abus de pouvoir	
153	Lutter contre la corruption et les infractions connexes et prohiber les abus de pouvoir	
154	Exiger plus de transparence dans le travail	
Droit		
Promotion et protection des droits de l'entreprise		
155	Favoriser l'investissement à long terme et la création d'infrastructures générant des emplois durables ; Stimuler l'esprit d'innovation et favoriser les mesures d'encouragement pour l'entrepreneuriat des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à l'allocation de l'épargne longue Indicateurs sur les priorités de financement accordées aux secteurs créateurs d'emplois, à l'investissement dans la formation, les transports, l'énergie, les communications et les technologies de l'information
156	Assurer l'égalité d'accès à la commande publique et la transparence sur les critères de soumission et les procédures d'adjudication des marchés publics tout en veillant au respect de la législation en la matière	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs sur les règles de garantie de l'égalité de traitement Indicateurs sur les contrôles et les recours Indicateurs sur l'existence et la prise en compte de critères en faveur de l'emploi local, de la protection de l'environnement, de la recherche

N°	Objectifs	Indicateurs clés à ventiler autant que possible par sexe
Droit Promotion et protection des droits de l'entreprise		
157	Améliorer la concertation sur l'environnement des affaires et sa prévisibilité	Indicateurs sur les procédures de concertation économique entre les pouvoirs publics et les opérateurs privés ; adoption d'une définition claire de la notion et des termes de référence des partenariats publics-privés
Droit Information et participation des parties prenantes		
158	Généraliser l'obligation d'informer et/ou de consulter les parties prenantes	Indicateurs sur l'existence de rapports publiés par les organismes publics relatifs aux conditions de réalisation, au nombre et suites données au recueil et à l'examen des avis de leurs parties prenantes (enquêtes d'utilité publique, législation relative à l'information des usagers, des associations et des salariés)
Droit Promotion et protection de l'action associative		
159	Actualiser et améliorer le cadre législatif et réglementaire relatif à l'action associative	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations reconnues d'utilité publique • Indicateurs sur le respect de la législation relative aux associations (création, dissolutions, fonctionnement interne) • Indicateurs sur le régime fiscal des associations
Droit Extension de l'apport des conventions à caractère social		
160	Opérationnaliser l'extension des conventions collectives	Nombres de décrets d'extension
161	Intégrer le principe de subsidiarité dans la conception, l'exécution et l'évaluation des politiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs relatifs à la volumétrie, aux budgets et à la proportion des programmes sociaux initiés et exécutés à l'échelon municipal et régional et à leur évolution • Indicateurs relatifs à l'implication des organisations de la société civile dans l'élaboration de ces programmes locaux

9. Indicateurs⁴ de suivi de certains objectifs des droits humains dans le contexte de la pandémie Covid-19

N°	Objectifs	Indicateurs
	Droit	Droit à la santé et à la vie
1	Assurer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des soins de santé pour tous ceux qui en ont besoin, y compris dans les situations autres que celles de la contraction du COVID-19, et garantir que le droit à la vie est respecté tout au long du processus	<ul style="list-style-type: none"> Mesures spéciales visant à assurer la protection et l'accès aux services et aux équipements de santé des groupes les plus vulnérables et marginalisés (les personnes âgées, handicapées, migrants, exilés, réfugiés, sans abri, apatriés, femmes et filles enceintes ou ayant accouchés, populations autochtones et minorités, par exemple) Adoption de plans nationaux de préparation et de riposte à la COVID-19 Mesures visant à atténuer l'incidence négative de la pandémie en matière de politique et de ressources Niveau d'implication des groupes vulnérables ou marginalisés à l'élaboration ou à la mise en œuvre, par l'État, des réponses politiques à la COVID-19, y compris par l'intermédiaire de représentants compétents (responsables locaux, institutions des droits de l'homme, organisations de la société civile)
2	Protéger et prendre des mesures spécifiques à l'égard des groupes les plus vulnérables et marginalisés	<ul style="list-style-type: none"> Adoption des mesures sanitaires, en application du Règlement sanitaire international, garantissant les droits de la personne et la dignité des gens du voyage qui franchissent les frontières internationales (Règlement sanitaire international de 2005) Nombre d'assassinats, d'emprisonnements, de cas de harcèlement et d'autres attaques motivées par les actions liées à la COVID-19 à l'encontre des défenseurs des droits de la personne, des journalistes, des blogueuses et blogueurs, des syndicalistes, des expertes et experts médicaux et autres, ainsi que des lanceuses et lanceurs d'alerte Nombre de cas de discrimination, de harcèlement, de racisme ou de xénophobie signalés en rapport avec la pandémie
3	Veiller à ce que les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 n'alimentent pas la xénophobie, la stigmatisation, le racisme et la discrimination	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de déclarations de responsables publics s'adonnant à de tels actes ou les encourageant. Campagnes d'information du public, comprenant les déclarations de responsables politiques et civils qui contribuent à éliminer la stigmatisation, la discrimination, le racisme et la xénophobie liés à la COVID-19 Nombre de cas de violences physiques, sexuelles ou psychologiques recensés à l'égard des femmes, des filles, y compris la violence en ligne et hors ligne ainsi que la violence exercée par les partenaires sexuels, au cours de la pandémie de COVID-19
4	Atténuer les conséquences socio-économiques de la crise sur les femmes et les filles	<ul style="list-style-type: none"> Populations ciblées lors de l'élaboration des mesures sanitaires et socioéconomiques nationales Evaluation de l'efficacité des moyens et mesures d'atténuation engagés pour la riposte nationale à la COVID-19 sur les droits de la personne

⁴ Source : Cadre des Nations unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, avril 202

N°	Objectifs	Indicateurs
Droit	Droit à la santé et à la vie	
5	Garantir l'accès à des informations exactes et à jour à tous les stades de la crise et permettre aux populations touchées de participer de manière significative aux décisions relatives aux réponses politiques liées à la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • Les statistiques Covid-19 • Proportion de groupes vulnérables recevant des informations pertinentes sur la COVID-19 • Nombre de cas recensés de censure, de coupure numérique, de diffusion volontaire d'informations inexactes et de désinformation liés à la COVID-19
Droit	Droits à une alimentation adéquate, à l'eau et à l'assainissement	
6	Garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des produits alimentaires de base, de l'eau potable et des réseaux d'assainissement, y compris l'accès au savon, malgré la pandémie, le confinement et les autres contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de mesures visant à garantir un accès égal aux socles de protection minimale aux victimes de la crise liée à la COVID-19
Droit	Droit à l'éducation	
7	Garantir l'accès à l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ainsi qu'à l'enseignement secondaire et supérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • L'octroi d'une aide à l'éducation, à des méthodes d'enseignement alternatives accessibles
Droit	Droits à la protection sociale et à des conditions de travail décentes	
8	Offrir une sécurité de revenu, des soins de santé abordables, un soutien aux familles, aux enfants et aux personnes dépendantes et une aide sociale ciblée à l'intention des plus vulnérables et marginalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plans nationaux de santé et de sécurité au travail ou de programmes visant les professionnels de santé • Nombre de nouveaux cas probables et confirmés de COVID-19 parmi les professionnels de santé • Respect des mesures de prévention ou de lutte contre la Covid-19 sur les lieux de travail • Mise à disposition d'équipements de protection adéquats, réalisation de contrôles sanitaires, mise en place d'horaires de travail raisonnables, apport d'un soutien psychologique et éthique et fourniture de conseils • Distribution d'un revenu minimum • Programmes d'aide à la prestation de soins pendant les quarantaines/le confinement, en particulier pour les personnes âgées, les enfants, les familles monoparentales et les personnes handicapées
Droit	Droit à un logement convenable	
9	Garantir l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des logements ainsi que le droit au maintien dans les lieux.	<ul style="list-style-type: none"> • L'octroi d'une aide au logement, l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation (à des méthodes d'enseignement alternatives accessibles, par exemple) • Mesures d'allègement des loyers et des prêts hypothécaires ou d'autres mesures spécifiques face aux effets de la crise dans le domaine du logement pendant la durée de la pandémie, • Mesures visant à garantir aux travailleurs et travailleuses frontaliers une mobilité restreinte et aux sans-domicile, l'accès à un abri conçu et équipé pour prévenir une contamination à la COVID-19 • Mesures complémentaires de prolongation, après la crise, du gel des prêts hypothécaires et de la baisse ou du gel des loyers pour les personnes touchées

N°	Objectifs	Indicateurs
Droit		Droit à l'éducation
10	Garantir l'accès à l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ainsi qu'à l'enseignement secondaire et supérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • L'octroi d'une aide à l'éducation, à des méthodes d'enseignement alternatives accessibles
Droit	Droit à la liberté, à la sécurité, à un procès équitable et à la liberté de mouvement, en particulier pour les personnes vivant dans des institutions	
11	Permettre ou autorise l'accès personnes placées en quarantaine, en détention ou en établissement à des informations pertinentes, à la nourriture et à l'eau en quantités suffisantes, aux soins de santé, à l'éducation et bénéficier de mesures d'atténuation de l'incidence de la fermeture éventuelle des tribunaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les statistiques de la Covid-19 dans les centres de détention • Adoption de politiques ou mesures de substitution à la privation de liberté, en particulier dans les situations de surpopulation (par exemple, libération anticipée et conditionnelle) dans le cadre de la prévention et de l'atténuation de la COVID-19. • Nombre de prisons et autres centres de détention surpeuplés pendant la pandémie de COVID-19. • Nombre de centres ou d'établissements de détention contrôlés par des organismes indépendants, y compris les institutions nationales des droits de l'homme et les mécanismes nationaux de prévention; • Nombre de cas recensés de restrictions illégales, disproportionnées, superflues ou discriminatoires, de mesures excessives • Nombre de situations de conflit armé et de parties ayant accepté un cessez-le-feu pour faciliter la riposte à la COVID-19 et nombre de victimes civiles déclarées
12	État d'urgence, législation d'urgence et conduite des parties dans les situations de conflit armé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas recensés d'attaques perpétrées contre le personnel de santé et humanitaire ou contre les biens et installations de ces secteurs (ambulances, hôpitaux, centres de santé, convois humanitaires, par exemple) dans les contextes de conflit armé, pendant la pandémie de COVID-19.

ANNEXE : Plan d'action pour renforcer l'effectivité de la charte de l'UCESA pour la durabilité du développement de l'Afrique

N°	Actions	Résultats attendus	Mise en œuvre	Activités	Output	Partenaires
1	Promotion médiatique de la Charte de durabilité	La promotion médiatique de la Charte est effective	UCESA	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir le support pour le communiqué de presse Organiser un atelier de présentation de la Charte 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué de presse Compte rendu 	Médias, presse, UCESIF, AICESIS, UA, ECOSOC, ECOSOCC, RINHAD, GANRHI
2	Présentation de la Charte auprès des institutions nationales en charge des droits de l'Homme	Les relations de dialogue, d'échange d'informations et de coopération sont clairement établies avec les partenaires pour la protection et la promotion des droits sociaux et fondamentaux	CES-IS	<ul style="list-style-type: none"> Faire une large diffusion de la Charte auprès des institutions nationales en charge des droits de l'Homme, des politiques environnementales et de durabilité, des politiques d'investissement, des politiques culturelles et sportives, des politiques de coopération internationale. Etablir une communication active et régulière avec ces institutions, au plan local, sur les principes d'action et les objectifs de la Charte Concevoir et exécuter des projets conjoints relatifs aux thématiques des droits humains et des objectifs de politiques publiques définissant la charte de durabilité Etablir un guide des bonnes pratiques sur la mise en œuvre, la communication et l'évaluation de la Charte 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué Rapports d'activité Comptes rendus 	Ministères des droits de l'Homme, Ministères de l'environnement, Ministères de la culture et des sports, Ministères de la promotion des investissements, INDH, ONG & associations locales
3	Mise en place d'un groupe d'experts de l'UCESA	L'évaluation et le suivi des indicateurs de la charte sont effectifs	UCESA	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger une méthode d'évaluation sur la base des indicateurs de suivi de la Charte Réaliser régulièrement une évaluation comparée de l'effectivité des droits sociaux dans les pays membres Etablir un système de veille sur la fiabilité et l'amélioration continue des indicateurs de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> CR, rapports d'évaluation/ pays (annuel ou biennuel) classement des pays membres sur la base d'un indice de démocratie sociale 	
4	Lancement des programmes de formation, d'études, de recherche et de publication sur la Charte	Les capacités des CES-IS membres, des acteurs de la société civile et des ONG sont renforcées sur les droits, les objectifs et les indicateurs de la Charte	UCESA CES-IS	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers régionaux de formation Mettre en place un système d'information d'échange sur les bonnes pratiques Mettre en place un réseau des différentes parties prenantes sur la durabilité du développement en Afrique Etablir une liste des thématiques de recherche autour de la Charte Réaliser la revue périodique et la faire parvenir à chaque CES-IS membre de l'UCESA 	<ul style="list-style-type: none"> Comptes, guide, rendus, rapports. Publications Revue périodique 	ONG, institutions nationales des droits de l'homme, OSC, PNUD, bureaux régionaux du HCDH, Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

N°	Actions	Résultats attendus	Mise en œuvre	Activités	Output	Partenaires
5	Plaidoyer de l'UCESA en faveur de la promotion des objectifs de la Charte auprès des institutions internationales	La Charte est intégrée aux programmes des institutions internationales et dans les politiques de coopération internationale	UCESA	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des conventions de partenariat avec les institutions africaines et internationales sur la promotion des droits de l'Homme • Présenter la Charte et faire un plaidoyer lors les conférences relatives au droit de l'Homme • Organiser un atelier à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiqué • Rapport • Conventions 	RINHAD, GANRHI PNUD, CEA, CEEAC, PNUE HCDH, CADHP, CAEDBE, UA, ECOSOC, ECOSOCC



🏠 1, Angle rues Al Michmich & Addalbout,
Secteur 10, Groupe 5, Hay Riad
10100 Rabat. Maroc

☎ (+212) 5380-10300
🌐 www.ucesa.africa / SG-UCESA@cese.ma